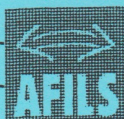


Avril 2005  
n° 55

**Le Journal  
de  
l' A.F.I.L.S.**

Association Française  
des Interprètes en Langue des Signes  
254, rue Saint-Jacques  
75005 PARIS





**avril 2005**  
**n° 55**

L'équipe du Journal de l'AFILS

la rédaction :  
- Isabelle GUICHERD  
- Christophe RICONO  
la mise en page :  
- Alexandra MASBOU  
la relecture :  
- le CA de l'AFILS  
- Gaëlle EICHELBERGER

L'équipe tient à remercier  
pour leur participation

- l'AiIC  
- le CA de l'AFILS  
- 2LPE Politique Bilingue  
- Gaëlle Eichelberger  
- Véronique Geffroy  
- Julie Girard  
- SIFLET

Adressez vos courriers à :  
Le Journal de l'AFILS  
Isabelle Guicherd  
5, chemin Ste Catherine  
43000 LE PUY EN VELAY  
Fax : 04 71 04 00 67

Ou bien :  
isabelle.guicherd@wanadoo.fr  
c.ricono@9online.fr

**Possibilité d'obtenir  
les numéros  
49, 50, 51, 52, 53 et 54  
Nous contacter !**

**Quant au numéro 48,  
il est consultable et  
téléchargeable  
gratuitement sur  
le site de l'AFILS :  
www.afils.fr**

**Nous comptons  
actuellement 68  
abonnés !**

## SOMMAIRE

### L'EDITO

p. 3

### INFOS AFILS

p. 4

- Journées AFILS à Lyon p. 4
- Interview du nouveau CA p. 15
- Procès-verbaux du CA de l'AFILS (février et mars) p. 19
- Procès-verbaux de l'antenne AFILS Ile de France (février et mars) p. 24
- Procès-verbal de l'antenne AFILS Rhône Alpes Auvergne (mars) p. 27

### Une formation proposée par l'UNAPEDA

p. 28

- « Pourquoi Interpréter rend fragile ? Gestion et prévention de l'usure professionnelle » p. 28
- Avis du CA de l'AFILS sur cette formation p. 30

### INFOS DES ASSOCIATIONS

p. 31

- L'AiIC, « Code d'utilisation des nouvelles technologies en matière d'interprétation de conférence. » p. 31
- L'Université d'Eté de 2 Langues Pour une Education - Politique Bilingue p. 35
- SIFLET, Assemblée Générale Extraordinaire p. 37

### PUBLICATION : à lire dans « Le Bulletin de l'ESIT »

p. 38

- « L'interprète Français / LSF », par Véronique GEFFROY, interprète en langue des signes.

### DIVERS

p. 41

- Visio Interprétation à l'essai dans dix préfectures p. 41
- Bilan annuel du journal de l'AFILS p. 43
- Offres d'emploi p. 45
- Une petite demande p. 47
- Bulletin d'abonnement p. 48
- Présentation photo du nouveau CA p. 49



## L'EDITO

**L**es membres de l'AFILS se sont réunis le 6 février dernier à Lyon. Il s'agissait entre autres, d'élire les membres du bureau. Passage de flambeau, démissions et nouvelles volontés étaient les ingrédients de cette journée. Laure Boussard s'est retirée de la présidence afin de se consacrer à ses nouveaux projets... Nous souhaitons bonne chance à tous ceux qui se sont retirés du bureau... Ils restent cependant membres actifs de l'association...

Bienvenue donc à notre nouvelle présidente, Isabelle Lombard ainsi qu'à l'ensemble des membres du bureau dont vous trouverez une présentation dans ce numéro. Ils nous ont fait l'amitié de bien vouloir répondre à nos questions : en exclusivité, vous découvrirez la toute première interview du nouveau CA !

Ce trimestre, l'actualité fut marquée notamment par le vote de la loi relative au handicap, où sont évoquées « l'égalité des droits » et la « citoyenneté ».

L'article 75 stipule que « *la langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière* ». Une avancée à laquelle nous ne pouvons pas être insensibles. Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis le « réveil des Sourds »; assisterions-nous aujourd'hui au « réveil des pouvoirs publics » ?

Il est vrai que si l'on compare notre nation avec les pays scandinaves, la France peut être considérée comme sous-développée en la matière... A titre d'exemple, la Finlande a reconnu sa langue des signes nationale dès 1995 !

Il est alors légitime de s'interroger sur les impacts qu'apportera cette loi sur notre profession. Certains articles prévoient des mesures pour l'accessibilité des personnes Sourdes dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la justice, dans les administrations publiques, et pour l'examen du permis de conduire. Ainsi, il est annoncé que chaque personne sourde pourra bénéficier *d'un dispositif de communication adapté de son choix*.

Ainsi, selon le principe de l'égalité des droits et des chances, la législation proposerait gracieusement à un citoyen Sourd, quelle que soit sa ville, de bénéficier de manière systématique d'un interprète.

Cette loi impliquerait donc de répondre à toutes les demandes, de façon homogène, sur le territoire... Utopique ? Probablement... Des dérives à venir... Certainement !

En ce moment, la rédaction travaille sur ce dossier afin de vous présenter l'essence et les effets de ces nouvelles mesures en lien avec notre profession. Monsieur Jérémie BOROY, Président de l'UNISDA nous présentera un article centré sur le métier d'interprète, compte tenu qu'il a participé aux différents échanges pour l'élaboration des textes. Puis, le groupe de travail LSD-Justice, représenté par Madame Anne MADEC, nous donnera son point de vue sur les nouvelles dispositions.

A propos de nouvelles, vous avez envie de réagir sur un sujet ? Alors, n'hésitez pas ! La rubrique du « Courrier des lecteurs » est à votre disposition. De même, si vous avez des remarques, des suggestions d'articles, ou des informations intéressantes à nous faire partager, la rédaction est à votre écoute...

C'est ainsi que votre journal restera proche de vos préoccupations. C'est ce que nous nous efforçons de faire. Nous souhaitons vous offrir un contenu ciblé, innovant et inventif.

Prochainement, nous essayerons de vous présenter un dossier sur les différents « outils » de préparation qu'utilisent les interprètes. L'intérêt est double. Mutualiser nos informations et améliorer nos préparations. Nous savons qu'elles sont souvent salutaires et permettent une meilleure fluidité de la compréhension d'un message. Nous allons donc vous solliciter très bientôt...

D'autres idées sont à l'état embryonnaire... La rédaction souhaite, par exemple, se pencher sur un état des lieux des subventions accordées en faveur des postes d'interprète. Victimes de la politique de décentralisation, les services d'interprètes sont écoutés de manière inégale dans l'hexagone. Ce recensement pourrait amorcer des échanges entre services et pourquoi pas devenir un outil de pression face aux pouvoirs publics locaux !

Avec tout cela, nous rêvons d'être assaillis par vos emails. Bonne lecture !

**La rédaction**



# INFOS AFILS

Journées AFILS à Lyon

**Samedi 5 février 2005**  
**Journées « portes ouvertes »**

**Samedi matin (échanges en français oral)**

Après avoir présenté l'objectif d'une telle rencontre et avoir donné le programme de la journée, les gens venus nous rencontrer se sont présentés à leur tour : des interprètes, membres ou non de l'AFILS, des interprètes en formation, des apprenants de la langue des signes, divers professionnels travaillant auprès d'un public sourd... Ensuite, les trois ateliers prévus se sont aménagés un petit coin dans la salle. Compte tenu du temps imparti, chacun a pu choisir de participer à deux ateliers différents.

## **Atelier « Shadowing et jeux d'interprétation »**

Isabelle Guicherd et Simon Bacquet

De petits exercices de mise en situation sont proposés aux entendants qui ont choisi cet atelier (deux groupes différents) :

- **Shadowing** avec une émission de radio enregistrée sur une cassette.

Chaque participant volontaire écoute un bout de l'émission grâce à un walkman : l'objectif est de répéter simultanément tout ce qui est dit, en tentant d'y mettre le ton et de se débrouiller pour rendre compréhensibles les changements d'interlocuteurs.

Il s'agit de mettre en évidence la difficulté de reproduire un discours sans pouvoir s'entendre, la fatigabilité, l'effort de concentration, même si elle est moindre : ici, contrairement à l'exercice d'interprétation à proprement parler, la concentration pour comprendre et faire passer le sens n'entre pas en jeu.

- **Jeux de rôle** : les participants sont sollicités pour jouer un rôle dans les mises en situation proposées.

Ex : situation d'une consultation médicale où le médecin serait sourd et le patient entendant. L'interprète cumule toutes les gaffes et les erreurs imaginables.

Après cette petite scénette s'engage une discussion sur les différents points déontologiques.

## **Atelier « les formations d'interprètes »**

Francis Jeggli

Deux groupes de 11 personnes se sont succédés à cet atelier.

La présentation des formations s'est donc faite devant des interprètes professionnels, des responsables de service et des interprètes en formation. Un point a également été fait sur les formations à venir.

## **Atelier « présentation de la déontologie du métier d'interprète »**

Véronique Geoffroy

### **Sujets abordés par le 1er groupe :**

- situation en milieu hospitalier : discussions autour des difficultés rencontrées au cours des consultations et de l'avantage du pôle LSF dans lequel l'interprète fait partie intégrante de l'équipe, et peut prendre partie lors de réunion.

- En découle une discussion sur le rôle de l'interprète en milieu scolaire : jusqu'où peut-il intervenir dans une classe, face au prof, face aux élèves.



Rappel sur la déontologie et sur le fait que l'interprète traduit pour le locuteur entendant et également pour le locuteur sourd (l'élève).

**2ème groupe** (peu d'interprètes professionnels) :  
- définition du métier, quel est le " mode d'emploi " des interprètes, avec exemples donnés de situations concrètes.

Conclusion : malgré les maladies professionnelles, les difficultés diverses inhérentes à la profession, nous exerçons un métier agréable !

### Divers

A la fin des ateliers, nous sommes revenus en séance plénière. Un rapporteur de chaque atelier a fait un petit compte rendu de ce qui s'est dit... puis nous sommes passés à diverses informations :

- Offre d'emploi pour Marseille, par Carole GUTMAN, qui recherche des interprètes pour la formation d'aide soignants.

Les dates : les 4, 5, 6 avril et 11, 12, 13 avril, puis sept, oct, nov.

- Offre emploi pour Lille, par Pénélope Houwenaghel : remplacement congé maternité. Contrat immédiat jusqu'à cet été, possibilité d'évolution vers un CDI.

- Laure : présentation du journal de l'AFILS ; abonnement possible pour les membres AFILS comme pour les non membres. Prix : 20€ ou 22€ par an.

- Site Internet : [www.afils.fr](http://www.afils.fr), avec accès au registre, au bulletin d'abonnement du journal...

Nouveau mail : [contact@afils.fr](mailto:contact@afils.fr)

## Samedi après-midi (échanges en français oral)

Pour commencer, Anne Madec et Cédric Guigue, du groupe de travail « justice » de la LDS, ont fait une mini-conférence sur le thème « Evolution du droit d'interprétariat en justice ».

Ensuite, tout le monde s'est réparti dans les trois ateliers prévus.

### Atelier « shadowing et jeux d'interprétation »

Tout comme le matin, deux groupes différents ont pu participer à cet atelier.

- Les sourds ont participé à l'exercice (reproduire le discours qui leur était signé en direct par un sourd) qui s'est avéré être assez difficile, mais tous ont trouvé très intéressant de vivre cette situation.

- Jeux de rôle avec une situation où l'interprète ne respectait pas du tout la déontologie. Débat autour de l'attitude de chacun des protagonistes : patient, médecin, interprète.

### Atelier « Déontologie »

En vrac, les questions abordées dans les deux groupes qui se sont succédés :

- Comment faire appel à un interprète ?
- Peut-on le choisir ?

- Beaucoup d'échanges autour de ce que l'on peut faire ou pas. Par exemple : la prise de note.

- Entre un interface et un interprète, comment savoir à qui on a à faire ?

Exemple du professionnalisme, de la déontologie à laquelle l'interprète est soumis. L'interface peut conseiller, guider... l'interprète, lui, ne peut pas.

### Atelier « Questions diverses »

#### Sujets abordés par le 1er groupe

- Discussion autour du coût de l'interprétation. Situation du service d'interprète de Chambéry donné en exemple.

- Echanges divers

- Subventions

- Comment marche un interprète ? Comment l'appeler ? Comment ça fonctionne ?

#### Sujets abordés par le 2ème groupe

- Interprète et interface

- Que fait un sourd face à un interprète dont le travail est remis en cause après la réunion : manque de fidélité, on apprend qu'il n'a pas tout traduit... Que faire ? Quelles réactions avoir ?

Le sourd a droit à un interprète de qualité.

- Différence ESIT / SERAC

Formation continue à l'ESIT, sélection facile et examen de sortie très sévère.



Formation continue à l'ESIT, sélection facile et examen de sortie très sévère.

### Divers

Comme le matin, retour en séance plénière afin de faire un compte-rendu des différents ateliers.

Puis divers thèmes sont abordés :

- Demande de la part des sourds d'obtenir un compte rendu sur les échanges qui ont eu lieu lors de cette journée.

Le PV paraîtra dans le journal de l'AFILS, et sur le site également.

- Intervention de la LDS

## FIN de l'après-midi, on commence à mettre en place le buffet !



## Assemblée Générale de l'AFILS Dimanche 6 février 2005

### Présents

Laure Boussard	Françoise Leix Legault
Béatrice Blondeau	Pénélope Houwenaghel
Magali Carbonnier	Evelyne Rigot
Lionel Dupuy	Marie Imbert
Frédéric Poivre	Francis Jeggli
Fabrice Penot	Carole Gutman
Véronique Geffroy	Carole Ottavi
Amandine Mahieux	Audrey Coury
Théa Nougaro	Simon Bacquet
Isabelle Guicherd	Isabelle Lombard
Christophe Ricono	Elisabeth Amzalian

10h10, début de l'AG  
50 membres sur 58 représentés.

### **Rapport moral** **(rapport d'activités présenté par Laure Boussard)**

#### Divers

- Université Lille 3 : 3 décembre, conférence de l'AFILS Nord.
- Comment utiliser un interprète en langue des signes (Francis Jeggli)
  - Présentation du nouveau service d'interprètes « Via » (Sandrine Deschodt)

#### CAASA

Participations régulières aux réunions du CAASA (Comité d'Associations pour l'Accessibilité des Sourds à l'Audiovisuel). Cependant, le comité ne s'est pas réuni depuis le printemps dernier...

#### FNSF

- Plusieurs réunions ont eu lieu avec la représentante du secteur « interprétariat » de la FNSF (Fédération Nationale des Sourds de France) : Françoise Masson. Projet d'un questionnaire à destination des services d'interprètes... mais pas de concrétisation ; questionnaire plusieurs fois corrigé pas l'AFILS mais pas de suite !
- Livre d'accès des sourds à la citoyenneté : non prise en compte par la FNSF des corrections de l'article 15 (interprétariat), pourtant demandées par elle même... Discussion en cours : soit la FNSF insère l'article corrigé par l'AFILS, soit elle retire le nom de l'AFILS comme partenaire de la rédaction de ce livre.



- Réunions à la FNSF :

- le 8 avril 2004 : mail reçu par Laure, en tant que représentante de l'AFILS, pour préparer une liste des revendications à présenter aux nouveaux conseillers régionaux : Laure et Audrey y représentent l'AFILS.
- le 6 mai 2004 : à l'ordre du jour « l'intégration scolaire des enfants sourds » : l'AFILS (Audrey Coury) était présente en tant que partenaire, mais ce thème concerne les interprètes intervenant en milieu scolaire à titre individuel et non l'AFILS. Mail de réponse envoyé à la FNSF.
- le 17 nov. 2004 : à l'ordre du jour : problèmes avec les interprètes en langue des signes, ou plutôt quelques interprètes en particulier... Audrey et Francis y représentaient l'AFILS.  
Résultat : rien de grave !

### **Asnières, foire aux associations**

Foire d'Asnières le 24 avril 2004.

Véronique Geffroy, Guylaine Paris et Isabelle Lombard sont allées représenter l'AFILS.

Ok pour recommencer l'année prochaine. Participation positive.

Infos sur l'AFILS (qui n'est pas un service d'interprètes...), présentation du registre, etc.

### **Le COSB**

Le Collectif des Associations de Sourds Bretons (Brest, Quimper, St Brieuc, Auray et Rennes) a organisé une grande journée de rencontre le 25 septembre avec présence de la FNSF, du MDSF et de l'AFILS. Laure y a représenté l'AFILS.

### **Fiche de poste CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse)**

L'AFILS a été informé par un sourd du Mans (responsable du si) que « la fiche métier interprète » sur le site du CIDJ, signalait le métier d'interprète en LSF. Cependant, la définition correspondait au métier d'interprète oral (puisqu'il nous plaçait en cabine !!!).

L'AFILS les a contacté via leur site internet afin de leur transmettre une documentation sur notre métier : plaquette, mode d'emploi et le document « Comment devenir interprète ».

Mais nous n'avons pas vérifié si la correction avait été prise en compte....

### **Archives**

Trouvées à St Jacques : documentation sur l'ANFIDA, l'ANILS, l'ANPILS, l'AFILS...

### **Défestival**

Isabelle et Théa ont coordonné la présence des interprètes en langue des signes lors de cet événement.

### **ALSF 25 ans/ Mains d'or**

Rencontre pour expertise (Laure Boussard est allée évaluer les besoins en interprètes pour traduire cet événement)

Souhait de l'organisateur que les interprètes qui travailleront ce jour-là soient membres de l'AFILS.

### **MDSF**

Le 15 mai 2004, lors d'une conférence sur la loi sur le handicap, Laure et Audrey étaient représentantes de l'AFILS.

### **Formation d'interprètes**

Le 25 mai 2004 : information sur l'AFILS aux stagiaires DFSSU 16 de SERAC - paris VIII (Laure).



Mars 2004 : information AFILS face aux stagiaires du DESS de Lille 3 (Sandrine Deschodt)

### **Les 48 heures de la mairie du 9ème de Paris**

Stand AFILS tenu pendant les 2 jours (20 et 21 septembre), en plus des deux interventions (sur le métier et sur l'AFILS), faites par Laure et Véronique.

### **UNISDA**

Plusieurs rencontres avec le président de l'UNISDA (Jérémie Boroy) pour expliciter le positionnement de l'AFILS sur le « plan des métiers du handicap », et sur la reconnaissance à terme du métier d'interface (Laure).

### **Vœux du maire de Paris aux associations**

L'AFILS y était (Audrey Coury).

### **Justice et Surdit **

Journ e organis e dans un tribunal. Isabelle Lombard y  tait pour r pondre aux questions sur le m tier.

### **Articles dans les journaux**

Bulletin des anciens de l'ESIT (V ronique Geffroy).  
PICTO Magazine : dossier sur l'interpr tariat.

### **Registre**

Tout va bien, il est tr s appr ci  !

### **Site Internet + Nouveau mail**

contact@afils.fr (voir rapport ci-apr s)  
Possibilit  de contacter directement le CA via le mail ca\_afils@yahoo.fr

### **Journal de l'AFILS**

Voir rapport ci-apr s.

### **R unions du CA**

Le CA s'est r uni durant toute l'ann e, au rythme d'une r union par mois.

### **Loi handicap**

Une lettre a  t  envoy e au rapporteur du projet de loi lui donnant des infos « justes » sur notre m tier. Il d tenait les infos ayant servi au rapport Gillot, bourr es de fautes et  crites visiblement par un ami de l'ESIT, ennemi du SERAC !

En effet, ce dernier consid rait qu'une association ne pouvait pas d livrer un dipl me d'interpr te. Il estimait que les interpr tes qui sortaient de cette formation  taient des gens sous qualifi s.

Monsieur Miglianico (tr sorier du CRILS, service d'interpr tes de Lyon) a discut  avec Francis lui disant qu'en ce moment, on parle des interpr tes mais que l'AFILS n'est pas pr sente dans les d bats... et qu'il ne nous restera plus qu'  acheter des gros mouchoirs... !

En effet, il ne tient qu'  nous...



## EFSLI

Francis

Forum européen des interprètes (de l'Europe géographique et non seulement de l'Union Européenne)  
 Rappel historique : en 1987, l'association ANFIDA a organisé un symposium européen des interprètes en langue des signes, d'où création d'un forum : EFSLI (Forum Européen des Interprètes en LS).  
 D'où le changement de nom de l'AFILS : l'ANFIDA est devenue l'ANILS sous la présidence de Michel Lamothe.

L'EFSLI existe toujours, et on peut en être membre associé ou membre individuel.

Appel au peuple : l'AFILS a besoin d'un interprète qui parle anglais pour être référent.

Il est important que la France soit représentée.

La prochaine AG a lieu à Copenhague.

Asnières, fête aux associations

Foire d'Asnières le 29 avril 2004.

Véronique Geoffroy, Guilaine Paris et Isabelle Lamothe

Vous du matériel Photo aux

Ok pour recommander l'année prochaine

site sur l'AFILS (qui n'est pas un

## Rapport financier

Recettes		Dépenses	
<b>Solde 2003</b>	<b>1154.92 €</b>		
Adhésion Bordeaux	146.66 €	Ouverture site internet	121.99 €
Adhésion Sud	146.66 €	Frais maintenance site	615.00 €
Adhésion Nord	63.33 €	Frais CA réunion	179.69 €
Adhésion Ouest	36.67 €	Transport CA	179.40 €
Adhésion Paris	1063.33 €	Papeterie	135.11 €
Adhésion National	660.00 €	Transport CA Lyon	540.00 €
Adhésion Services	330.00 €	Hôtel	146.00 €
Adhésion Services	82.76 €	Axa assurances	293.03 €
		Foire Asnières	7.00 €
	<b>3684.33 €</b>		<b>2217.22 €</b>
<b>SOLDE 2004 / 1467.11€</b>			

## Votes

Rapport moral : pour 50 (unanimité)

Rapport financier : pour 50 (unanimité)



## Rapports des régions

### - Nord (Pénélope Houwenaghel)

2 membres dans l'antenne : Sandrine Deschodt et Pénélope Houwenaghel (plus Frédéric Poivre qui vient de les rejoindre)

Francis est venu le 4 décembre à Lille pour présenter ce qu'est un interprète.

Sensibilisation avec bilan positif.

Compte, solde positif.

Un service qui s'est créé dans le Nord, en octobre : VIA, membre de l'AFILS

Dossier de subvention mené à terme : pour l'année passée, gratuité dans le Nord Pas de Calais pour des interprètes intervenant dans le domaine de la santé (financement DASS).

### - Ile de France (Francis Jeggli)

#### **Rapport moral**

Nombre de réunions : 9

Thèmes abordés :

- ILS en milieu pédagogique
- Les différents contrats de travail des ILS
- L'AIIC
- Présentation des nouveaux élèves ILS de l'ESIT et de SERAC/Paris 8
- L'influence de nos activités et opinions personnelles sur notre métier et notre image.
- Les conditions de travail des interprètes en ASL/anglais
- Le Droit et le contrat de travail

Evénements parisiens :

- Journée « Justice et Surdit   » à la mairie du 9  me
- Colloque des   coles d'ILS à l'ESIT
- D  fifestival, relais entre ILS b  n  voles et organisateurs

FJ arrive en fin de mandat (2 ans) et ne se repr  sentera pas en 2005, appel    candidature pour fin f  vrier.

#### **Rapport financier**

Nombre d'adh  rents : 24 individuels + 3 services d'ILS (CPSAS, SERAC, SIBILS)

Au 31 d  cembre il y avait sur les comptes AFILS Ile-de-France :

- sur le compte courant Cr  dit Mutuel : 960   
- sur le livret bleu : 1707.88   

A noter : l'AFILS Ile de France a subventionn   les journ  es portes ouvertes de Lyon    hauteur de 500   .

### - Sud (Carole Gutman)

Cr  ation de l'antenne avec D  borah Karczynski (apr  s discussion) puis plusieurs demandes d'adh  sion sont arriv  es.

Il y a eu des probl  mes pour ouvrir le compte : enfin ouvert il y a seulement 1 mois.

R  gion Montpellier, Paca : Sophie Berge-fino, Myriam Seiler, Nathalie Audap, D  borah Karczynski, Carole Gutman, Elisabeth Amzalian.

Premi  re r  union bient  t. Peut   tre vote... ?

Intervention    la Fac d'Aix o   il y a un DU et une licence LSF :



- Explications sur la différence interprète/interface, avec André Meynard et Jean Dagon.
- Education des enfants sourds, complémentarité entre LSF et français écrit...

#### - **Bordeaux** (Jean-Luc Gaudin)

5 membres dans l'antenne : Jean-Luc Gaudin, Pierre Guitteny, Maité Testemale, Karine Tanguy, Caroline Brie.

Service Signe, affilié.

Tous absents, ils ont oublié d'envoyer leur rapport !

#### - **Est** (Christine Peuch)

Antenne en pause...

Rappel : Les antennes régionales n'ont pas de statuts propres ou de bureau : uniquement un responsable régional élu par les membres actifs de la région, mandaté pour 2 ans.

### **Rapport Internet (Laure Boussard)**

- Nouvel e-mail : [contact@afils.fr](mailto:contact@afils.fr) (beaucoup de mails reçus : demandes d'infos sur le métier d'ILS, la LSF, quelques demandes d'interprétation... il y aurait parfois de quoi faire un bêtisier, à publier dans un hors série du Journal de l'AFILS !)
- Site : avec Erick Beugnet. De bons retours : demandes de plusieurs associations pour y mettre un lien vers leur site. On privilégie les sites des interprètes en Langue de Signes français et étrangers. Propositions : Rajouter un compteur, des offres d'emploi, les formations continues...
- Les forums : « Membres AFILS » et « Interprètes-LSF » fonctionnent plutôt mal.

### **Rapport Journafils (Isabelle Guicherd)**

62 abonnés (d'horizons divers)

Le journal est géré par 2 personnes : Alexandra Masbou (essentiellement pour la forme) et Isabelle Guicherd (seule pour la rédaction !)

Cherche bonne volonté pour augmenter le comité de rédaction !!!

Le CA peut penser à envoyer des infos, ainsi que les antennes et les membres !

### **Vote des modifications de statuts**

#### **1. Limitations des pouvoirs à 5**

Contre : 0      Pour : 47      Abstentions : 3

#### **2. Quorum 50 % + 1 pour AG et élection du responsable régional**

Contre : 0      Pour : 50      Abstentions : 0

#### **3. Majorité absolue (50% +1) pour l'élection effective à un poste du CA ou du RR**

Contre : 0      Pour : 49      Abstentions : 1



## Le syndicat

Explication de la situation par Véronique Geffroy.

Véronique Geffroy annonce qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu dans les semaines à venir pour discuter d'un rattachement à un syndicat « officiel ». FO est pressenti.

La cotisation est entre 80€ et 90 € pour l'année.

Beaucoup d'espoirs reposent sur cette AGE :

- pour que le syndicat ne soit pas condamné à être mis en veille,
- pour que le rattachement au syndicat FO soit accepté.

La cotisation peut sembler énorme mais finalement, elle représente sur une année que le salaire d'une journée de travail, ce qui permettra d'avoir « les reins plus solides ».

Si suite à cette réunion le syndicat doit être mis en « veille », Véronique Geffroy continuera à assurer le lien si il y a des besoins... Mais sans jamais oublier de rappeler l'existence du syndicat !!!!

## Election du nouveau CA

### **Candidats**

Fabrice Penot

Evelyne Rigot

Béatrice Blondeau

Françoise Leix Legault

Sur 50 voix, majorité absolue pour tous les candidats !

Présidente : Isabelle Lombard

Secrétaire (et vice présidente) : Audrey Coury

Secrétaire adjointe : Evelyne Rigot

Trésorière : Véronique Geffroy

Trésorier adjoint : Fabrice Penot

Conseillère relations services : Béatrice Blondeau

Conseillère relations régions : Françoise Leix

Première réunion du nouveau CA le dimanche 13 février à 10h à Paris (Chez Fabrice)

Fin de l'AG 13h30



**Dimanche 6 février 2005 après-midi**  
**Echanges entre interprètes**

### **Télé interprétation**

Historique par Laure Boussard du pourquoi de cette discussion.

Lors d'une rencontre à la Mairie de Paris, François Goudenove, Directeur de Websourd, avait proposé à Laure de rencontrer les interprètes pour discuter du sujet de la télé interprétation.

Laure lui avait proposé de nous rencontrer lors de la journée AFILS à Lyon, puis ensuite aucunes nouvelles, ni confirmation de sa venue ou de quelqu'un de l'équipe.

Une semaine avant la journée AFILS, Laure a eu Patrick Gache au téléphone qui lui confirme la venue de Richard Puyo (interprète toulousain en charge du sujet télé-interprétation délégué par Interprétis) et Mademoiselle Sangla, délégué par Websourd, pour échanger avec nous sur la télé interprétation. Puis annulation pour raison familiale.....

Les interprètes présents se posent des questions sur la réelle envie de Websourd de discuter avec nous ?

Anecdote sur les voeux de Bertrand Delanoë par Béatrice Blondeau & Appel d'offre pour des préfectures en France (cf. PV de réunion Antenne AFILS Ile de France, point 5, page 34).

Comparaison avec la vélotypie (Evelyne Hamon).

Exemples de Marseille (diagnostique médical via visio-interprétation) et Lille.

Ok pour utiliser cette technique de traduction comme équivalent du téléphone

Le système n'est pas recommandé dans le cas où un interprète peut être présent sur place ! Pas de substitution !

Proposer une journée de rencontre entre interprètes sur les nouvelles technologies.

En attendant une étude plus approfondie par rapport à la LSF, nous sommes plutôt d'accord avec les recommandations de l'AIIIC. [cf. textes page 31 de ce journal]

### **Droit à l'image**

Avant toute chose, le service envoyant un interprète doit se renseigner au préalable pour savoir si la vacation va être filmée. C'est le rôle du service !

Si l'on n'est pas au courant, il faut marquer par défaut sur les devis : « Ce contrat n'est pas un droit à l'image ».

Si la prestation est filmée, le tarif du devis doit être plus élevé.

Les interprètes sont ensuite libres d'accepter ou pas d'être filmés.

Si c'est pour une diffusion ultérieure, signer un contrat de droit à l'image.

Si la prestation est filmée à titre personnel, pour archives, chaque interprète est libre d'accepter ou non.

Consulter le site Légifrance ou un juriste pour ce qui est relatif au droit à l'image.



## Interview du nouveau Conseil d'Administration

**Nous avons souhaité vous présenter le nouveau CA. L'interview s'est passée par mails interposés.**

**Vous trouverez à la fin du journal, sur la couverture, les photos de chacun des membres du CA.**

### **Isabelle Lombard, Présidente**

Je suis interprète depuis 1998 (pour savoir depuis combien de temps je bosse, faites le calcul vous-même !).

Formation SERAC, promotion I9.

J'ai travaillé en grande partie à Paris (en dehors d'une petite escapade de 6 mois à Chambéry), dans différentes structures : le CPSAS, l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, le SIBILS et actuellement à l'émission « L'Oeil et la Main ».

### **Evelyne Rigot, secrétaire adjointe**

Je suis interprète depuis 2002, issue de la formation SERAC/Paris 8, promotion D14. Je travaille actuellement au CRILS, à Lyon.

### **Fabrice Penot, trésorier adjoint**

J'ai été formé par SERAC/Paris 8, promotion D14. Je suis interprète pour le CPSAS, l'ARIS et occasionnellement pour le SIBILS.

### **Béatrice Blondeau, chargée des relations avec les services d'Interprètes**

Je suis interprète depuis 1996, formée et diplômée par SERAC, promotion I7, puis j'ai obtenu le DFSSU de SERAC/Paris 8 en 2002.

Je travaille actuellement sur tout le territoire français. J'ai travaillé sept ans à l'émission « L'Oeil et la Main », et depuis sept ans à l'assemblée nationale; mais je touche à tous les domaines, avec des préférences pour la politique et le spectacle.

### **Françoise Leix-Legault, chargée des relations avec les régions**

Je suis diplômée par SERAC.

J'interprète dans tous les domaines : associations, services d'interprètes, France 3, L'Oeil et la Main... Je travaille actuellement à Chambéry.

### **Audrey Coury, secrétaire et vice présidente**

Je suis sortie de la formation SERAC, promotion II1, en janvier 2000.

Je suis interprète depuis 5 ans sur Paris (au CPSAS et au SIBILS) et en province occasionnellement...

### **Véronique Geffroy, trésorière**

Je suis diplômée par SERAC, promotion I6, et par l'ESIT.

Je suis interprète depuis 1995 : pendant 8 ans à temps partiel à l'institut Baguer d'Asnières (92) et pendant 5 ans en milieu scolaire à Creil (60).

Mais depuis la rentrée 2005, je suis interprète vacataire...



### La rédaction

Pourquoi chacun de vous s'est-il porté candidat pour faire partie du nouveau CA ? Pour y faire quoi ?

#### Isabelle Lombard

Je ne me suis pas portée candidate pour le nouveau CA puisque j'en faisais déjà partie, en tant que trésorière, depuis la « refonte » de l'AFILS. J'étais déjà membre du CA de l'AFILS « ancienne formule » en tant que conseillère. Mon mandat (3 ans) en tant que membre du CA se termine logiquement l'année prochaine.

Je suis entrée à l'AFILS, au début par curiosité, poussée par des personnes qui y étaient déjà et puis j'y suis restée ensuite par envie de faire bouger et évoluer les choses. Parce que finalement c'est de l'intérieur que cela peut se faire et que je crois qu'on ne doit pas toujours attendre des autres si l'on veut faire évoluer nos revendications et la reconnaissance de notre travail.

#### Evelyne Rigot

Après 2 années en qualité de membre au sein de l'association, je me suis portée candidate, poussée par quelques collègues. Ce qui permet d'être plus active au sein de l'AFILS, mais aussi de démontrer que l'AFILS, ce n'est pas que la région île de France.

#### Béatrice Blondeau

J'ai eu envie d'entrer au CA pour travailler, en collaboration avec les services, sur une harmonisation des tarifs selon les régions et un plus grand respect des règles déontologiques et éthiques prônées par l'AFILS.

#### Françoise Leix-Legault

J'ai déjà été membre du CA il y a de cela plusieurs années. J'ai eu envie de renouer avec le coeur de l'association...

#### Audrey Coury

Je faisais déjà partie de l'ancien CA, depuis l'année dernière, en tant que secrétaire adjointe. La secrétaire étant sortante, j'ai pris le relais. Le boulot de fond que nous essayons de faire le mieux possible au sein du CA me paraît très important pour la reconnaissance de notre métier. C'est ce qui me motive à faire partie de l'équipe !

#### Véronique Geffroy

J'ai eu envie d'entrer au CA pour soulager ceux qui y avaient consacré du temps avant moi. C'est une façon de les remercier. L'AFILS est indispensable dans le paysage actuel. Il faut se partager la tâche pour ne pas épuiser les énergies... dans la perspective d'un développement durable, non !

#### Fabrice Penot

Parce qu'il fallait un minimum de testostérone dans ce CA... et puis j'adore donner mon avis sur tout et n'importe quoi !



**La rédaction**

**Quels sont vos projets pour l'année 2005 ? Comment aimeriez-vous voir évoluer l'AFILS ?**

**Le CA**

Pour l'année 2005, nous souhaitons organiser une journée d'étude sur le thème de la visioconférence, ouverte aux interprètes et également aux non interprètes. Pour l'instant nous n'en sommes qu'au point des discussions.

Nous avons également proposé aux associations qui dispensent des cours de LSF d'intervenir auprès de leurs stagiaires pour leur expliquer ce qu'est le métier d'interprète, et que ce n'est pas la seule finalité quand on sort d'une formation de LSF. Qu'il existe de nombreux métiers (assistantes sociales, éducateurs, etc.) où pratiquer la LSF peut être un avantage. Et puis aussi pour essayer d'enrayer la progression du nombre de personnes qui pensent qu'il suffit de faire quelques gestes pour s'improviser interprètes.

Et puis nous attendons des membres qu'ils nous proposent également des idées, nous sommes toujours à l'écoute, et aucune évolution ne sera possible si toutes les propositions et projets ne viennent que du CA...

**La rédaction**

**Selon vous, quelles devraient être les missions d'une association nationale d'interprètes en langue des signes ? Quel est son rôle ? (Auprès des interprètes, des usagers, des autres associations concernées par la surdité, des pouvoirs publics, etc....)**

**Le CA**

Être un interlocuteur représentatif de la profession auprès des usagers (sourds et entendants) et également auprès des pouvoirs publics.

Promouvoir et faire reconnaître notre métier : en étant en contact avec les autres associations nationales sur le monde de la surdité (FNSF, UNISDA, LSD...).

L'AFILS est indispensable dans le paysage actuel pour défendre la pertinence de notre existence dans la société (pour ce qui est des conditions de travail et des contrats, l'AFILS a bien débroussaillé le terrain, c'est au syndicat de prendre la relève).

Rester vigilants sur les formations qui conduisent à exercer notre métier.

Etre un lieu de cohésion entre ses membres.

Permettre des échanges entre interprètes sur leurs pratiques (lors de journées d'étude thématiques, mais aussi lors des réunions régionales des antennes de l'association).



Les situations très diverses que nous rencontrons et les problèmes auxquels nous sommes confrontés, quelle que soit notre ancienneté, peuvent être partagés entre les membres : c'est rassurant et constructif.

Permettre des échanges avec les usagers (sourds et entendants) lors de journées de réflexion (organisées une fois par an depuis 2 ans).

Pour toute personne qui n'est pas au fait de l'interprétation, il est important que l'AFILS puisse être présente et apporter des éléments de réponse.

Et pour tendre vers une reconnaissance de notre profession et de ses exigences, cela implique des bras...

#### La rédaction

**Quelle est votre position par rapport à la nouvelle loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » ?**

#### Le CA

Nous ne sommes pas directement concernés par cette loi, mais surtout par ce qui en découle, c'est-à-dire la mise en place par l'état d'un plan des métiers :

« L'objectif de ce plan métier est de permettre la création de 44 000 emplois, en particulier dans le secteur de l'aide et l'accompagnement des personnes handicapées. Ce plan, qui devrait être présenté au printemps portera notamment sur la revalorisation des filières, la VAE et la formation ».

La formation d'interprète n'est pas concernée puisque c'est déjà une formation existante, universitaire et diplômante. Mais nous devons rester vigilants, être présents et rappeler que notre métier existe déjà, et surtout ne pas laisser d'autres associations essayer par ce biais de faire reconnaître le métier d'interface et proposer des formations diplômantes.

#### La rédaction

**Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?**

#### Isabelle Lombard

Je ne suis pas au courant de qui couche avec qui, et en tant que Présidente, je trouve ça désolant.

#### Françoise Leix-Legault

Et comme conseillère, je trouve encore plus désolant que la Présidente ne soit pas au courant de ce genre d'information... Mais qu'allons-nous devenir ?



## Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'AFILS Réunion du 13 février 2005

**Présents :** Isabelle Lombard, Audrey Coury, Fabrice Penot, Véronique Geoffroy, Françoise Leix, Béatrice Blondeau, Evelyne Rigot.

**Absents :** personne

### L'affaire Patrice Carillo

Patrice CARILLO, « interprète » officieux à Bordeaux, se présente avec une carte de visite élargie : interprète diplômé (attestation de formation LSF à IVT), travaillant à l'Assemblée Nationale, à l'Oeil et la Main, etc. Ce qui, bien entendu, est faux...

Nous avons appris qu'il sévissait en ce moment dans une affaire pénale, qu'il traduisait en faisant un show (affaire de Bordeaux) et de ce fait qu'il risquait de fausser le jugement de cette affaire : « interprétations » pour le moins peu fidèles, surtout dans la forme.

Un membre de l'AFILS, qui est en contact avec l'avocat de l'accusé, a déjà décanté le terrain. Par son biais :

- Demander si Patrice CARILLO se présente en tant qu'interprète membre de l'AFILS. (Si oui nous pouvons intervenir directement)
- Donner à l'avocat de l'accusé les coordonnées du service Signes de Bordeaux.
- Etudier la question plus largement : information à donner aux tribunaux sur ce qu'est un interprète professionnel... Travailler en collaboration plus étroite avec Anne MADEC (Ligue des Droits des Sourds) sur le sujet des interprètes dans les tribunaux.

### L'affaire Christiane Fournier

Durant le journal de 20h, le mardi 8 février, les vœux du Président aux associations de personnes handicapées (qu'il est possible de revoir sur le site de France 2) ont été diffusés. Cela durait 3 minutes : c'est Christiane Fournier qui traduisait !!!???

### Correction des statuts

Art. 5 et 10, modification du texte en fonction des votes lors de l'AG de Lyon.

Rajouter : 50% + 1 voix

#### Article 5

*A- L'association est dirigée par un Conseil d'Administration, composé de 3 à 9 membres, élus individuellement au scrutin secret et à la majorité absolue (50% + 1 voix) par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans.*

*Les votes lors de l'assemblée générale ne peuvent avoir lieu que si le quorum (50% + 1 voix des membres actifs, présents ou représentés) est atteint.*

(...)

#### Article 10

*Les responsables des antennes régionales sont élus à la majorité absolue (50% + 1 voix) et à la condition que le quorum soit atteint par les membres actifs de leur région. Et sous réserve d'approbation du Conseil d'Administration pour une durée de deux années reconductibles. Ils ont pour mission d'animer des réunions régionales, de faire circuler l'information entre les membres régionaux et le CA.*

### Reçus

Acheter un carnet de reçus en Euros. (Véronique GEFROY s'en charge)

Envoyer un reçu au service d'interprètes récemment affilié « VIA »



### **Préfecture**

Pour l'officialisation des nouveaux statuts et du nouveau CA, courrier et statuts à déposer à la préfecture.

### **La Ligue des Droits des Sourds**

Une conférence aurait été annulée par la faute d'interprètes...

Ne sachant pas qui cela concerne, ni comment s'est faite cette demande, l'AFILS ne peut et ne souhaite pas intervenir. Mais nous proposons de diffuser le nouveau registre, dès qu'il sera prêt, à toutes les associations.

### **Transmission des comptes**

Règlement trésorerie. RDV à prendre avec la banque pour les changements de signature.

### **Relations avec les régions**

#### **- Antenne Rhône-Alpes / Auvergne**

Simon Bacquet se charge de contacter les interprètes de la région pour discuter d'une éventuelle réouverture de l'antenne Rhône-Alpes / Auvergne. Réunion prévue fin mars, avec invitation aux interprètes de la région.

Si les interprètes de Chambéry veulent revenir à l'AFILS, ils peuvent soit se rattacher à la future antenne Rhône-Alpes, soit adhérer directement au national. (Françoise LEIX s'en charge)

### **Relations avec les services**

Courrier (modèle type) transmis à Béatrice BLONDEAU pour relancer l'affiliation des services. (Béatrice BLONDEAU s'en charge)

Tous les services qui souhaitent se réaffilier doivent renvoyer les justificatifs demandés.

Répertorier tous les services et les contacter pour savoir s'ils veulent être affiliés. (Béatrice BLONDEAU s'en charge)

Réflexion sur la possibilité d'homogénéisation des conditions de travail et des salaires... (Services, instituts...)

### **Documents de l'Association Internationale des Interprètes de Conférence**

Isabelle LOMBARD se charge de récupérer les documents de l'AIIC.

Faire un compte-rendu de la discussion du dimanche après-midi à Lyon, et envoyer le papier sur les e-groupes interprètes et AFILS, après correction, avec les documents AIIC. (Audrey COURY s'en charge)

### **Site, groupes et mail AFILS**

Demander à Erick BEUGNET, notre Web Master, s'il est possible que les services affiliés aient une page sur le site, avec leur logos et leurs coordonnées (comme pour le registre). (Isabelle LOMBARD s'en charge)

### **Reprendre contact avec Toulouse**

Contactez Patrick GACHE, car il reste de l'argent sur l'ancien compte AFILS (Véronique GEFFROY s'en charge)

Lettre de proposition d'affiliation à INTERPRETIS (Béatrice BLONDEAU s'en charge)

Leur proposer une journée d'étude sur le thème de la visioconférence (puisque cela n'a pas pu se faire à Lyon).

Associer Anne MADEC, France Télécom.

Envoyer un mail à Anne MADEC en copie lorsqu'on contactera Web sourd et Interprétis (Audrey COURY s'en charge)

### **La région Ile de France**

S'il n'y a toujours pas de candidatures, Francis propose de rester, en organisant une réunion seulement tous les 3 mois.

Les initiatives des membres individuels sont les bienvenues !

### **Journées infos sur l'AFILS**

- SERAC/Paris 8 : RDV à prendre avec Nadia RABIA (Isabelle LOMBARD s'en charge)

- ESIT : leur faire également une proposition (Véronique GEFFROY s'en charge)

- Lille 3 : Attendre qu'ils nous sollicitent.



### **Intervention dans les formations de LSF**

Envoyer un courrier de proposition d'intervention de l'AFILS dans les formations de LSF. (Audrey COURY s'en charge)

Créer une liste des associations (Audrey COURY s'en charge)

Rassembler des textes et des outils qui serviront de base pour ces interventions et qui seront à dispositions des intervenants. Demander à Francis JEGGLI, à Véronique GEFFROY et à Françoise LEIX (Françoise LEIX s'en charge)

### **Dépliant sur les interprètes intervenants en milieu scolaire**

La forme est à revoir (Fabrice PENOT et Evelyne RIGOT s'en chargent)

### **Les archives de l'AFILS**

Carole OTTAVI propose de s'occuper des archives. Nous l'en remercions vivement, c'est super sympa, car c'est un gros boulot. (Audrey COURY s'en charge)

Pour le moment, on essaie de contacter les gens. Les archives sont disséminées :

- Contact Toulouse (Evelyne RIGOT)
- Contact Christine PEUCH (Béatrice BLONDEAU)
- Contact Emmanuelle LEGUET (Audrey COURY)

Objectif : regrouper les archives et les graver sur

CD ou DVD

Béatrice scanne les archives qu'avait Francis.

### **Formation Lille 3**

Rajouter Lille 3 sur la liste des formations reconues par l'AFILS.

Contacter Lille 3 pour proposer un consultant AFILS afin de participer au jury de l'examen final (Béatrice BLONDEAU s'en charge)

### **Formation « Interprètes en langue des signes Sourds »**

Ronit LEVEN demande une formation sur les techniques d'interprétation.

Lui conseiller de contacter Francis JEGGLI et SERAC/Paris 8 (Isabelle LOMBARD s'en charge).

Est ce que ça existe à l'Université Gallaudet de Washington ?

### **Prochaine réunion de CA**

Le samedi 19 mars, à 10h, chez Véronique GEFFROY

### **Le CA de l'AFILS**

- Relecture du journal par le CA ?
- Les membres du CA s'en chargent à tour de rôle
- Interview du CA pour un article dans le prochain journal ?
- D'accord pour répondre aux questions
- Échange d'annonces entre Pich News et le Journal de l'AFILS ?
- D'accord dans l'objectif de récupérer les infos sur l'interprétation et de les renvoyer à l'AFILS pour le dossier de presse.



## Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'AFILS Réunion du 18 mars 2005

**Présents :** Isabelle LOMBARD, Audrey COURY, Véronique GEFFROY, Béatrice BLONDEAU, Evelyne RIGOT et Fabrice PENOT

**Excusée :** Françoise LEIX

### EFSLI

Le montant de la cotisation est de 100 €. L'adhésion de l'AFILS est votée par le CA.

La prochaine Assemblée Générale de l'EFSLI a lieu en Italie : l'AFILS y sera-t-elle représentée ???? A voir..

Création d'un groupe de travail sur l'EFSLI (demander à Sandrine Schwartz, Amandine Mahieux et Aurore Zoutu si cela les intéresse toujours d'en faire partie)

### Dépliant « interprètes en milieu scolaire »

Relecture et corrections à finaliser.

### Dossier de presse

Demander aux membres d'envoyer tous les articles trouvés sur l'interprétation à Evelyne.

### Journafils

Plusieurs questions posées par l'équipe du journal :

- Relecture du journal par le CA ?
  - Les membres du CA s'en chargeront à tour de rôle
- Interview du CA pour un article dans le prochain journal ?
  - D'accord pour répondre aux questions
- Echange d'abonnements entre Picto News et le Journal de l'AFILS ?
  - D'accord dans l'objectif de récupérer les infos sur l'interprétation et de les renvoyer à Evelyne pour le dossier de presse.

### Site Internet

Sélection des photos de la journée AFILS à mettre sur le site.

Relancer les membres, pour les adhésions et les données du registre.

### Formation de l'UNAPEDA

Isabelle G. (rédactrice du Journal de l'AFILS) nous a demandé si nous allions prendre position à propos de la formation que propose l'UNAPEDA pour « les professionnels de la surdité en situation d'interprétation »

Le CA a décidé de répondre par un article d'opinion qui sera publié dans le journal.

### Plan métier

Suite à la nouvelle loi sur l'égalité des chances, le ministère de la Santé prépare un plan métier, et l'on a entendu parler de la possible création d'une formation diplômante pour les « interfaces ».

Affaire à suivre de près. L'UNISDA, en tant qu'association représentative, participe aux discussions sur le plan métier. Leur proposer de participer en tant qu'expert lors de la prochaine rencontre sur le plan métier.

### Lettre de la FNSF

Suite au courrier que nous leur avons envoyé au sujet des erreurs qui se trouvent dans le livre de l'accès des personnes sourdes à la citoyenneté, paragraphe « interprètes » (actuellement diffusé sur leur site), la FNSF nous demande de les rencontrer pour discuter de 3 points :

- position de l'AFILS par rapport à la FNSF
- demande d'interprétation gratuite pour un RDV avec Mme Montchamp



- demande d'interprétation gratuite pour le séminaire des étudiants qui a lieu le 2 avril.

L'AFILS envoie un mail à M. Fourastié (président de la FNSF) lui expliquant pourquoi nous refusons de traduire gracieusement : on ne peut pas rencontrer des personnes du gouvernement pour demander des subventions qui serviront à payer des interprètes qui « peuvent » traduire bénévolement lors d'un RDV officiel !

Par ailleurs, l'AFILS a déjà dans le passé plusieurs fois traduit pour la FNSF, gracieusement, sans qu'il n'y ait jamais eu de « retour »!

On ne peut pas toujours donner sans jamais rien recevoir...

### Journée d'étude sur la télé interprétation

Suite à une entrevue entre François Goudenove, directeur de Web Sourd, et Audrey Coury et à un mail de Richard Puyo pour Interprétis, la journée d'étude est envisageable.

Il reste à tout organiser !!!!!

Journée prévue a priori à l'automne, à Paris de préférence (plus accessible géographiquement).

Nous souhaitons ouvrir cette journée à tous, ainsi qu'aux interprètes de l'AIIC qui ont déjà réfléchi sur ce sujet.

Programme des interventions à prévoir : des représentants de l'AIIC, de Web Sourd, et d'Interprétis ; suivies d'échanges... (Rien n'est encore officiel)

### Tarifs des interprètes sur Paris, IDF et province

Pour anticiper les futures discussions avec les ministères (toujours en lien avec la mise en place d'un plan métier) faire un récapitulatif des tarifs demandés par les services.

Voir avec le syndicat qui avait déjà fait ce travail. Essayer de discuter sur les plannings et les façons de fonctionner (forfait, amplitude horaire...) des différents services.

### Carte de visite pour les membres du CA et les responsables antennes AFILS

Demander des devis.

### Rectificatif

Sur le PV de l'AG de Lyon, il fallait lire « *le forum de discussions fonctionne plutôt pas mal...* »

Prochain CA :  
Samedi 23 avril, à 11h30, chez Béatrice

### Le CA de l'AFILS



## Procès-verbal de la réunion Antenne AFILS Ile de France 17 février 2005

Locaux : SERAC.  
18h- 20h.

**Présents** : Nelly Vincent ; Nelly Olivier ; Magali Patti ; François Lesens ; Francis Jeggli ; Fabrice Penot ; Alexandra Bilisko ; Alexandra Masbou ; Audrey Coury ; Isabelle Lombard ; Isabelle Guicherd ; Gaëlle Echeilberger ; Amandine Mahieux ; Stéphanie Brindeau ; Christine Quipourt ; Julie Girard ; Béatrice Blondeau ; Martine Pourradier (SIBILS) ; Carole Ottavi ; Véronique Geffroy.

### 1 - AG 2005 de Lyon

Isabelle Lombard, nouvelle présidente, nous fait un compte-rendu de l'AG de Lyon. Vous pourrez lire les détails de ces deux journées très agréables dans l'excellent Journal de l'AFILS et sur l'Internet.

### 2 - Frais AG.

Remboursement des frais de déplacement des membres qui se sont rendus à Lyon :  
Fabrice Penot ; Carole Ottavi ; Alexandra Masbou ; Béatrice Blondeau : 83.30 euros chacun.

### 3 - Appel à cotisation

La cotisation est toujours de 55 euros. Vous avez jusqu'au 6 avril au plus tard pour vous acquitter de votre cotisation 2005 auprès de la trésorière nationale : Véronique Geffroy.

Passée cette date vous perdriez votre qualité de membre AFILS et donc l'accès au egroupe ainsi qu'au registre.

Si vous voulez réactualiser votre photo sur le registre, faites la parvenir à Audrey par email.

### 4 - Election du nouveau Responsable Régional

Rappel : l'AG a modifié les statuts. Désormais, pour qu'une élection (au CA et au poste de RR) soit valable :

- un quorum de 50% doit être atteint,
- chaque membre ne peut avoir plus de 5 pouvoirs
- le candidat doit obtenir 50% +1 voix des présents et représentés.

Quorum atteint : 27/40.

Candidate : Julie Girard.

Elue à l'unanimité (27 voix sur 27 présents et représentés.).

Félicitations à notre nouvelle responsable qui en prend pour deux ans et qui sera épaulée par Gaëlle.

### 5 - Télé interprétation

Rappel des faits :

La Mairie de Paris a annulé deux vacations d'interprètes de conférence à SIBILS pour interpréter les vœux du Maire à cause d'un « changement de configuration », c'est-à-dire une télé interprétation. « Ca ne change rien, ce service sera assuré par des ILS parisiens » a rassuré le responsable à SIBILS. En fait la prestation a été effectuée par Web Sourd et Interpretis (Toulouse).

Le responsable de Web Sourd a annulé tous les rendez-vous que SIBILS et le CPSAS ont tenté de prendre avec lui. Il propose de rencontrer ces services à Toulouse et a déclaré préférer actuellement travailler avec des ILS formés à la télé conférence. La plupart des membres présents ne semblent pas choqués par le fait que des ILS toulousains traduisent à Paris. Le contraire ne serait pas plus choquant. Ce qui semble plus agacer les services (SIBILS et CPSAS) c'est le refus de dialogue de la part de M. Goudenove, directeur commercial de Web Sourd.

SILS (Paris) travaille aussi avec Web Sourd (ILS non formés à la télé interprétation) et ne rencontre aucun problème d'ordre technique.

Il y aurait eu un appel d'offre de la part du 1er Ministre pour un service d'interprétation pour personnes sourdes et malentendantes via l'Agence pour le Développement de l'administration électronique. Appel d'offre reçu le 24 décembre 2004 pour le 12 janvier dernier délai avec mise en place d'un



service de téléconférence. Personne n'a vu passer cet appel d'offre, y compris sur le Net (Francis Jeggli, profession libérale, a payé un abonnement spécial en 2004 pour recevoir tous les appels d'offre des administrations sur le Net).

Tout le monde reste dubitatif devant le décalage entre le discours de Web Sourd et InterpreTis qui annonçaient des vidéo interprétations dans des lieux isolés où les ILS n'ont pas accès et le fait de voir remplacer des ILS « peau » pour un acte aussi symbolique que les vœux du Maire aux parisiens.

Après ces différents faits exposés, les ILS présents pensent que Web Sourd et InterpreTis ont commis

une maladresse de communication plutôt qu'un acte délibérément provocateur envers les services parisiens.

Il semble nécessaire de réunir sereinement des ILS AFILS et non AFILS, des Interprètes AIIC, (qui ont déjà publié une charte de qualité sur le télé interprétation prenant ainsi une avance dont nous pouvons bénéficier) ainsi que les services d'ILS intéressés, afin de produire dans la concertation une charte d'utilisation de ce nouveau support technique.

**Futur ex Responsable Régional d'Ile de France, Francis Jeggli.**

## Procès-verbal de la réunion Antenne AFILS Ile de France Mars 2005

Début de la réunion : 18H, dans les locaux de SERAC, 64 rue de Rome, Paris

**Présents :** Béatrice Blondeau, Nelly Olivier, Alexandra Bilisko, Amandine Mahieux, Véronique Geffroy, Sandrine Burgat, Marie Imbert, Cécile Sourisseau, Gaëlle Eichelberger, Julie Girard, Audrey Coury, Théa Nougaro, Fabrice Penot.

**Excusées :** Isabelle Lombard, Christine Quipourt.

### Ordre du jour

- Droit à l'image, Visio interprétation. Charte de l'AIIC
- Suspension du financement des étudiants par l'AGEFIPH et conséquences.
- Formation « interfaces »
- Points divers

### • Question pratique

Nous nous réunissons habituellement dans les locaux de SERAC. Sait-on quand aura lieu le déménagement de SERAC dans ses nouveaux locaux de Bagnolet ?

Cela fait plusieurs fois que c'est reporté, à priori, pas de déménagement avant mai 2005.

A ce propos, SERAC ne s'est pas encore réaffilié à l'AFILS pour l'année 2005. Béatrice s'occupe de les relancer avant le 6 avril, date de clôture des inscriptions. M Etienne, directeur de SERAC, a émit le souhait de cotiser comme les autres au lieu d'un échange de services comme c'était le cas jusqu'à présent (prêt des salles à L'AFILS). Du coup, il faut voir avec SERAC s'ils seraient toujours d'accord pour nous accueillir lors de nos réunions. Affaire à suivre...

### • Visio interprétation, conditions, droit à l'image...

Audrey Coury nous fait un bref retour du dernier CA concernant ce point.

- Une journée d'étude sera organisée aux environs du mois d'octobre 2005 à Paris avec la participation de France Télécom, Websourd, InterpreTis et l'AFILS. Cette journée sera ouverte à tous les interprètes intéressés, qu'ils soient membres de l'AFILS ou non.

- Etant donné l'ordre du jour chargé, le caractère non urgent de ce point et l'absence de plusieurs personnes intéressées par ce thème, la discussion et l'analyse de la charte de l'AIIC est reportée à la prochaine réunion. Cela laissera le temps à ceux qui n'ont pas eu le temps de lire cette dernière, de le faire pour la prochaine fois.



#### ♦ Suspension du financement des étudiants par l'AGEFIPH

A partir de la rentrée de septembre 2005, l'AGEFIPH coupe les financements des formations initiales (non professionnelle) des personnes sourdes. Ce n'est certes pas à eux de financer cela mais le problème est qu'aucun relais n'est prévu. C'est un gros retour en arrière pour les étudiants sourds qui doivent trouver leurs propres financements et c'est lourd de conséquences pour certains services qui travaillent majoritairement avec les étudiants.

Suite à cette annonce, le collectif COPAHES, constitué essentiellement de services parisiens d'interprètes, a été créé pour suivre de près cette histoire et agir en conséquence.

De leur côté, les étudiants sourds se mobilisent à Toulouse et se solidarisent au niveau national. Avec le soutien de la FNSF, ils organisent un séminaire à Paris 8 (Saint Denis) le 2 avril prochain. Isabelle Lombard ira pour représenter l'AFILS et Audrey Coury à titre personnel.

La fédération a demandé à l'AFILS de fournir des interprètes bénévoles, y compris pour une rencontre avec Me Montchamp !! L'AFILS a donc expliqué à M Fourastier pourquoi il n'était pas possible de défendre le financement d'interprètes à un ministre en présence d'interprètes bénévoles !!...

#### ♦ Formation « d'interfaces »

L'UNAPEDA propose une formation : « Pourquoi interpréter rend fragile ? ». Cette formation s'adresse à des « professionnels de la surdité en situation d'interprétation ».

On peut se demander qui sont les professionnels qui participeront à cette formation. En principe, les seuls professionnels à intervenir en situation d'interprétation sont... des interprètes !! Cette formation semble assez dangereuse, notamment dans les régions de provinces peu pourvues en « interprètes » où les pratiques sont plus qu'aléatoires !! A priori, le CA proposera un article de réflexion autour de cette formation, de son intitulé et de son objectif dans le prochain Journal de l'AFILS afin d'expliquer son désaccord.

#### ♦ Points divers

- En lien avec le point précédent, Fabrice Penot nous propose un petit rappel historique et géographique des grandes associations car on s'y perd souvent un peu entre l'ANPEDA, l'UNAPEDA, l'UNISDA, etc....

Merci à lui pour son exposé improvisé. Ce que l'on retiendra dans cette situation, c'est que l'UNAPEDA

reste très attaché à ses « interfaces », d'où cette formation douteuse et que l'UNISDA, qui travaille avec l'AFILS, est au contraire très claire quant aux statuts et métiers : interprètes, codeurs, preneurs de notes. Ne pas confondre donc !!

Propositions de travail ou de réflexions pour les mois à venir :

- Dans le cadre du DFSSU court, Monique Gendrot a fait un travail intéressant autour du regard. De nombreux interprètes souhaitent pouvoir échanger autour de ce point. Alexandra Bilisko s'occupe de contacter Monique pour savoir si elle serait d'accord pour venir nous faire une petite présentation de son travail et que l'on puisse ensuite en débattre ensemble. A suivre....

- Dans le cadre de la réflexion sur le droit à l'image mais aussi des conditions de travail des interprètes en Ile de France, nous allons essayer de rassembler les informations sur les différentes pratiques afin de réfléchir à une éventuelle harmonisation.

- Attitude et tarif en cas de droit à l'image (enregistrement audio ou vidéo, photos...),

- Prise en charge des frais de transport,

- Prise en compte de l'amplitude horaire (tarif soir à compter de 18h ou plus selon les services... mais qu'en est-il du matin où l'on part parfois très tôt pour certaines vacances ? Peut-on considérer qu'avant 9h, on est en dehors des horaires « normaux » et qu'il faut appliquer une tarification spéciale ?) A réfléchir.

Chacun se renseigne auprès de son employeur :

SIBILS : Béatrice Blondeau

CPSAS : Audrey Coury

SILS : Gaëlle Eichelberger

SERAC : Théa Nougaro

ARIS : Julie Girard

Bourg la reine : Amandine Mahieux

Baguer : Julie Girard

Libéral : Francis Jeggli ? (S'il le veut bien !!)

Fin de la réunion : 20h

Prochaine réunion : lundi 18 avril de 18h à 20h dans les locaux de SERAC  
64 rue de Rome, Paris.

Pensez à lire les documents de l'AIIC afin que la discussion avance !!

**Julie Girard, Responsable régionale et  
Gaëlle Eichelberger, adjointe.**



## Procès-Verbal de la réunion de l'antenne AFILS Rhône Alpes Auvergne du 25 mars 2005

Création de l'antenne Rhône-Alpes/Auvergne.  
Réunion du vendredi 25 mars 2005, dans les locaux de VISUEL à Lyon.  
Ouverture de la réunion à 18h15

### Présents

- BACQUET Simon
- CARBONNIER Magaly
- DUPUY Lionel
- GUICHERD Isabelle
- RIGOT Evelyne
- TUFFIGO Florence (stagiaire SERAC)

### Election du responsable régional

1 candidature : Magaly CARBONNIER  
Vote à l'unanimité de Magaly CARBONNIER au  
poste de représentante régionale et de Lionel  
DUPUY au poste de suppléant.

### Discussions

Fréquence des réunions  
L'antenne se réunira 1 fois par mois alternative-  
ment en Rhône-alpes et en Auvergne.

### Information à faire circuler

- Un mail va être envoyé pour informer de la créa-  
tion de l'antenne AFILS et proposer aux interprètes  
le désirant un rattachement à l'antenne Rhône-  
Alpes /Auvergne.
- Un contact va être pris avec Véronique GEFROY,  
trésorière de l'AFILS, pour obtenir les renseigne-  
ments nécessaires à l'ouverture d'un compte.

### Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 13 mai 2005 à  
Saint Etienne avec comme ordre du jour :

- Confrontation des différents bulletins de salaires,
- Confrontation des contrats de travail,
- Confrontation des conditions de travail,
- Confrontation des amplitudes horaire...

Tout ça en vue d'une réflexion sur l'uniformisation  
du métier.

Nous voulons également réfléchir sur la pertinence  
de mettre en place des réunions d'analyse de la  
pratique (APP).

Fin de la réunion à 19h45.

Voilà, le tout premier PV de notre antenne...  
Bonne journée à tous.

**Magaly CARBONNIER, Responsable  
régionale**



# FORMATION

Une formation proposée par l'UNAPEDA

## UNAPEDA FORMATIONS 2005 1ère session : Meze les 30, 31 mars et 1er avril « Pourquoi interpréter rend fragile ? Gestion et prévention de l'usure professionnelle »

*Les professionnels de la surdité en situation d'interpréter font souvent état d'un malaise, qui peut aller jusqu'à une souffrance. Ce stress est spécifique à leur activité et à son contexte propre. Les intervenants concernés font souvent état de difficultés face :*

- aux remises en cause des bénéficiaires concernant la prestation (niveau, positionnement professionnel)
- à la complexité et l'ambiguïté des situations rencontrées
- aux sollicitations contradictoires de l'entourage

La formation s'adresse à des professionnels qui, dans le cadre de leur **pratique**, sont en situation d'interprétation en Langue des Signes quelle que soit leur étiquette professionnelle, leur niveau et leur ancienneté.

**L'hypothèse** de départ suppose que **la qualité de la prestation délivrée dépend de deux facteurs :**

- **Maîtrise des techniques d'interprétariat en Langue des Signes (savoir faire)**
- **Capacité à faire face à la situation (savoir être)**

La formation ne portera pas, a priori, sur les techniques d'interprétariat mais sur les savoir être. En d'autre terme, cela revient à répondre à la question : **comment tirer le meilleur parti d'un niveau d'interprétation donné ?**

La finalité est triple :

1. Un meilleur confort moral pour le professionnel et donc de meilleures conditions de travail.
2. Une meilleure satisfaction des usagers - clients, c'est à dire une meilleure qualité de prestation. En effet, si le niveau absolu de l'interprète est important dans l'appréciation du sourd, il se base également sur l'attitude et sur le sentiment d'assurance qu'il percevra ou non chez l'interprète.
3. Prévention de l'usure professionnelle

Objectifs intermédiaires :

Identifier et gérer :

- La culpabilité source de souffrance et qui empêche de progresser.
- Les enjeux de l'interprétation : pour le professionnel, le sourd, l'entendant.
- Les différentes situations d'interprétations et les difficultés propres induites.
- Les effets tant positifs que négatifs du temps sur la pratique professionnelle (ancienneté, expérience, etc.)



Contenus :

- Echanges des pratiques
- Exercices pratiques à partir de situations vécues
- Analyse des situations et définition de principes

Intervenants :

**Charles GRIFFE** : Directeur de l'ARIS et Interprète Expert près la Cour d'Appel de Paris.  
Directeur et consultant du Cabinet I.S.A.

**Christiane CARRETERO** : Directrice de l'ARPEDA, formatrice en travail social.  
L'ARPEDA Réunion gère un dispositif d'accompagnement de l'insertion professionnelle depuis 1994 ainsi qu'un service d'accessibilité à la vie sociale et un service d'interprétariat.

Déroulement :

**Durée, dates :**

16 heures réparties sur 3 jours (30, 31 mars et 1er avril 2005)

**Nombre de participants :**

18 personnes

**Lieu :**

Village Club Thalassa, rue de la Méditerranée, 34140 MEZE  
Rendez-vous le 30 mars à 12h

**Coût formation :** 400€ (300€ pour les adhérents)

**Coût hébergement :** 100€

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ENFANTS DÉFICIENTS AUDITIFS

21, rue de l'Eau Blanche 29200 BREST

Tél : 08 20 36 64 02

Courriel : unapeda@wanadoo.fr



## REACTION

### Réponse du CA de l'AFILS à la formation de l'UNAPEDA « Pourquoi interpréter rend fragile ? Gestion et prévention de l'usure professionnelle »

Tout d'abord, un petit réajustement par rapport aux bruits qui courent concernant cette formation : Charles Griffé fait certes partie des formateurs, mais l'appellation « formation organisée par l'ARIS » est inappropriée. C'est une formation proposée par l'UNAPEDA (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficieux Auditifs).

Cette formation dit s'adresser aux « professionnels de la surdité en situation d'interpréter qui font souvent état d'un malaise qui peut aller jusqu'à une souffrance ».  
Mais qui sont ces « professionnels » ?

La situation étant identifiée comme une « situation d'interprétation », pourquoi n'est-ce pas des interprètes formés et diplômés qui interviennent dans ces mêmes situations ?

Par ailleurs, il est question dans cette formation de travailler sur le savoir être :

**« Comment tirer le meilleur parti d'un niveau d'interprétation donné »  
« Capacité à faire face à la situation »**

Pourquoi faire appel à un professionnel (de quoi d'abord ?) qui fera tout pour ressembler à un interprète, sans y être préparé ? D'où l'état de « malaise » ressenti par ce professionnel... Il est évident que le savoir-faire des interprètes, bien appliqué lors d'une situation donnée, est un bon atout pour diminuer la probabilité « d'être en souffrance ».

Le code déontologique (**secret professionnel, fidélité, neutralité**, notions qui semblent parfois discutables pour ces « professionnels de la surdité »), appliqué judicieusement et sans agressivité, est fait pour nous aider à exercer nos fonctions avec le moins de dérives possibles. Il est aussi indispensable d'avoir une bonne appréhension de la situation de communication, de ses enjeux et des liens entre les protagonistes pour adopter un positionnement opportun qui ne nous mette pas en danger.

C'est pourquoi on ne peut que rappeler l'importance d'une formation professionnelle **aux techniques de l'interprétation** (qui « a priori » ne seront pas abordées par l'UNAPEDA), sanctionnée par un diplôme, qui permettra d'appréhender à la fois **le savoir-faire et le savoir être**. Préalables indispensables à toute intervention sur le terrain.

Il se peut que les interprètes récemment diplômés se sentent fragiles et aillent vers ce que propose cette formation sur le savoir paraître, en pensant qu'ils y trouveront des méthodes pour se protéger au cas où ça tournerait mal. Mais avoir un bon niveau, et non « un niveau donné », dans les deux langues, des techniques d'interprétation et une bonne utilisation de la déontologie sont déjà, à notre avis, des apprentissages incontestablement plus judicieux à mettre en œuvre.

Il ne faut pas pour autant évacuer la question du savoir être d'un revers de manche. Le besoin d'organiser des groupes de réflexion entre interprètes ayant de l'expérience montre que tout n'est pas simple et que l'ancienneté n'est pas en soi une garantie de confort professionnel.

Mais l'AFILS peut, à la demande de ses membres, être le lieu de ces échanges : l'endroit où tous les interprètes peuvent trouver des réponses à leurs questionnements...

**Le CA de l'AFILS**



# INFOS DES ASSOCIATIONS

Code d'utilisation des nouvelles technologies en matière d'interprétation de conférence  
Par l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (1998)

## Introduction

Pour mener à bien son rôle de vecteur de la communication multilingue, l'interprète de conférence doit réaliser simultanément plusieurs tâches complexes :

- écouter celui qui parle, observer les signaux non verbaux de son message, ainsi que les réactions qu'il suscite auprès des destinataires du message, et entre ces derniers;
- analyser un message éphémère et vivant dans sa globalité (le dit et le non-dit);
- interpréter le message dans une autre langue en respectant les caractéristiques de forme et de fond propres à une autre culture;
- établir avec son auditoire un contact visuel gestuel pour confirmer la réception du message.

Dans ce contexte, la vue directe sur l'ensemble de l'événement dans lequel s'inscrivent les messages à interpréter est essentielle.

Les nouvelles technologies ouvrent des horizons que les interprètes de conférence accueillent en général favorablement. La société de l'information, par exemple, élargit le choix des sources que les interprètes peuvent consulter pour mieux préparer les réunions. Les améliorations techniques ou ergonomiques des pupitres et des cabines d'interprétation constituent également des progrès appréciables.

D'autres développements récents, en matière de téléconférence, notamment, appellent une attitude plus nuancée. Le rapport coût/efficacité et la valeur ajoutée ou retranchée en matière de qualité de la communication multilingue doivent être correctement évalués par rapport aux inconvénients (effet conjugué de plusieurs phénomènes : message tronqué d'une partie de son contenu non verbal, non perception des réactions verbales et non verbales des autres participants vis-à-vis de l'orateur et entre eux, scintillement des écrans, impossibilité d'apprécier comment le message interprété est reçu, sentiment d'aliénation, absence de lumière du jour...).

En tant qu'instruments au service d'un objectif, en l'occurrence la communication multilingue, il n'est pas souhaitable que les nouvelles technologies puissent se traduire par une détérioration de la qualité des prestations ou des conditions d'exercice de la profession d'interprète de conférence.

## Pour toutes ces raisons, les interprètes de conférence de :

l'**AIIC**, de la Cour de Justice européenne, du Parlement européen, du **BDÜ** (Bundesverband der Dolmetscher und Übersetzer), de l'OMD (Organisation Mondiale des Douanes), du SCIC (Service Commun Interprétation-Conférence pour la Commission européenne, le Conseil des Ministres, le Comité Économique et Social, le Comité des Régions, la Banque européenne d'Investissements, les agences spécialisées de l'Union Européenne), ont adopté le présent Code d'utilisation des nouvelles technologies en matière d'interprétation de conférence.



## Code

**I.** Lors de toute conférence multilingue ayant recours à l'utilisation de nouvelles technologies pour réaliser des vidéo-visio-téléconférences sur des réseaux câblés ou non, sur Internet, etc., il faut consulter au préalable les interprètes pour savoir si cela est faisable et les associer dès le départ à la préparation de la réunion pour en établir avec eux les modalités. En tout état de cause, les conditions seront au moins conformes aux normes ISO 2603, ISO 4043, CEI 60914.

**II.** Pour les interprètes, une des règles fondamentales de la norme ISO 2603 est la vue directe sur la salle. Suivre un débat sur écran, aussi bonnes que soient les qualités de son et d'image, les prive du contexte global non verbal indispensable pour mener à bien leur tâche. Leur attitude critique à l'égard de la vidéoconférence s'explique par leur attachement à ce principe, ainsi que pour des raisons liées à des facteurs de santé et de qualité. Pour y déroger, il faudrait que :

- tous les autres principes des normes précitées soient scrupuleusement respectés, notamment en ce qui concerne la qualité sonore (transmission fidèle de la bande de fréquences comprises entre 125 et 12'500 Hz), ce qui exclurait toute forme de vidéoconférence basée sur les normes H320 qui limitent la bande passante à 7'500 Hz, que ce soit par lignes RNIS, réseau LAN, Internet, etc. ;

- les interprètes disposent d'images de haute définition, synchronisées avec le son, d'une qualité qui permette de bien distinguer l'expression faciale et la gestuelle des intervenants et des participants;

- Compte tenu des contraintes spécifiques à la vidéoconférence (perte d'information non verbale, fatigue visuelle induite par les écrans, absence de lumière du jour, efforts de concentration et stress accru, etc.), la durée totale de la prestation journalière des interprètes sera limitée à 2 heures par jour.

Par ailleurs, la tentation de détourner certaines technologies de leur but premier en imaginant, par exemple, de placer les interprètes devant des moniteurs/écrans pour interpréter à distance une réunion dont tous les participants se trouveraient réunis dans un même lieu (téléinterprétation), est inacceptable.

**III.** Dans toute configuration de réunion multimédia, il faudra veiller à ce que les interprètes aient accès aux mêmes informations que les délégués, ce qui implique que lors de la construction de nouvelles salles de conférence ou lors de la modernisation de celles-ci, les cabines d'interprétation doivent être pourvues des connexions nécessaires.

## Définitions

**Téléconférence** : toute forme de communication entre deux ou plusieurs participants se trouvant en deux ou plusieurs lieux distincts et reposant sur la transmission d'un ou plusieurs signaux " audio " entre ces lieux.

**Vidéoconférence ou visioconférence** : téléconférence comportant un ou plusieurs signaux vidéo qui véhiculent les images de tous ou de certains participants.

**Vidéoconférence multilingue** : vidéoconférence en deux ou plusieurs langues avec interprétation (consécutive ou simultanée).

**Téléinterprétation** : interprétation d'une vidéoconférence multilingue par des interprètes qui n'ont de vue directe ni sur l'orateur ni sur leur auditoire.



## Normes applicables : références et brève description

### I. Normes ISO en matière d'équipements d'interprétation simultanée

Norme ISO/DIS 2603 (révision de la norme ISO 2603) pour les cabines d'interprétation simultanée fixes et norme ISO/DIS 4043 (révision de la norme ISO 4043) pour les cabines mobiles.

Ces normes décrivent l'ensemble des conditions matérielles auxquelles doivent répondre les salles de conférence (cabines d'interprétation et appareils). Elles prévoient notamment que l'interprète doit avoir une vue directe sur la salle ainsi que sur tout écran de projection éventuel.

En ce qui concerne la qualité du son reçu dans les casques des interprètes, il y est expressément stipulé que la bande des fréquences comprises entre 125 et 12'500 Hz doit être fidèlement restituée.

### II. Normes en matière de numérisation et de compression des signaux audio et vidéo

La numérisation se fait par échantillonnage du signal (analogique) audio ou vidéo. Pour numériser, par exemple, une conversation téléphonique, le signal audio est échantillonné 8'000 fois par seconde et chaque échantillon est codé sur 8 bits, ce qui donne un débit de 64'000 bits par seconde ou 64 Kbps. La bande passante est toutefois limitée à 3,4 kHz. A titre de comparaison, le signal audio provenant d'un lecteur CD est couramment échantillonné 44'100 fois par seconde, soit une bande passante de 0 à 20 kHz, et il est codé sur 16 bits, générant de la sorte un débit (bit rate) d'environ 711 Kbps avant compression.

La norme ITU-R 601 ("Studio-Quality TV") s'applique à la transmission digitale des images TV. Les trois composants du signal vidéo : R (rouge), B (bleu) et V (vert) sont d'abord convertis en un signal de luminance  $Y (=R + B + V)$  et deux signaux de différence des couleurs : R-Y et B-Y. Pour chaque image (ou "frame") comprenant 486 lignes dans le système NTSC et 576 en PAL/SECAM, on prend 720 échantillons pour la luminance, mais seulement la moitié (360) pour les différences de couleurs, chaque échantillon étant codé sur 8 bits. Le débit (bit rate) résultant est d'environ 165 Mbps (1 Mbps = 1'000 Kbps) avant compression.

Avant d'être transmis via des connections digitales, les signaux audio et vidéo doivent être numérisés et ensuite comprimés pour réduire le débit très important de données à transporter. Cette compression est effectuée au moyen d'un CODEC (COdeur - DECodeur).

Les systèmes numériques se caractérisent par une différence du temps de transmission (délai de codage/décodage compris) selon que le signal soit audio ou vidéo. Il en résulte un décalage fluctuant entre le son et l'image qui a des conséquences sur la synchronisation.

### III. Normes ISO-MPEG

MPEG (Moving Picture Expert Group) est le nom donné à une famille de normes internationales destinées à codifier les données audio-visuelles dans un format numérisé comprimé. La famille MPEG est composée des normes MPEG-1, MPEG-2 et MPEG-4, respectivement identifiées comme ISO/IEC-11172, ISO/IEC-13818 et ISO/IEC-14496.

La norme MPEG-2 (ISO-13818) est celle généralement utilisée pour la transmission digitale des images TV. La transmission des images selon la norme ITU-R 601 demanderait environ 4, voire 25 à 34 Mbps pour des images HDTV (1920x1080 pixels et 60 images/seconde). Les normes MPEG-Audio Layer 1, 2 ou 3, par ordre de complexité et de performance croissantes, s'appliquent à la partie audio.

### IV. Normes 320.x de l'Union Internationale des Télécommunications

Famille de normes applicables aux vidéoconférences, en matière de transmission audio et vidéo par ligne



téléphonique ordinaire (H324), ISDN/ATM (H320-H321-H310) ou réseaux locaux (H322).

H.320 se base sur un algorithme de compression vidéo H.261 à deux types de résolution :

**CIF** (Common Interchange Format) :

Luminance : 352 échantillons par ligne, 288 lignes par image

Couleurs : 176 échantillons par ligne, 144 lignes par image

**QCIF** (Quarter Common Interchange Format) :

Luminance : 176 échantillons par ligne, 144 lignes par image

Couleurs : 88 échantillons par ligne, 72 lignes par image.

Les normes **H.320** permettent d'atteindre un débit de 30 images/seconde maximum.

La famille **H.320** couvre trois normes audio applicables aux codecs :

**G.711**, avec un débit de 64 Kbps, offre une qualité audio de 3-kHz, niveau téléphone;

**G.722**, avec un algorithme de meilleure qualité, atteint 7.5 kHz pour 64 Kbps de débit;

**G.728** donne une qualité audio proche du niveau téléphone (3.4 kHz), pour 16 Kbps seulement.

**H.310** et **H.321** adaptent la famille H.320 à de nouveaux protocoles de transport, tels que **ATM** et **ISDN** à bande large. H.310, par exemple, utilise l'algorithme de compression vidéo ISO **MPEG-2**, qui permettrait d'obtenir une qualité d'image haute définition.

**L'UIT** a élaboré une série de recommandations T.120, qui définissent les normes applicables aux vidéoconférences H.32x en matière d'échange de documents.



### L'Université d'Été 2005 de 2 Langues Pour Une Education Politique Bilingue

Dès 1980 l'association 2LPE Nationale proposait de changer radicalement le regard sur l'enfant sourd et sur la surdité. Depuis 20 ans de nombreux changements redessinent la perspective faite à « la surdité » dans la société. Mais malgré certains textes de lois positifs, malgré la multiplication des recherches, nous constatons dans la vie quotidienne, sur tous les terrains : à l'école, en famille, au travail, dans la société en général que trop d'obstacles : humains, économiques, politiques... entravent l'épanouissement de la perspective envisagée dans les années 80.

Complémentairement aux actions de diverses associations, il apparaît indispensable à notre collectif, et nous espérons à vous même, qu'un lien se crée au niveau national pour défendre la perspective plurilingue et ses aspects culturels dans tous les actes de la vie... face aux perspectives réparatrices et rééducatives, visant à réhabiliter « la surdité de l'oreille » et « la parole », au mépris de la considération de l'individu sourd dans sa globalité et souvent dans le déni de la dimension de langage.

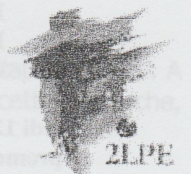
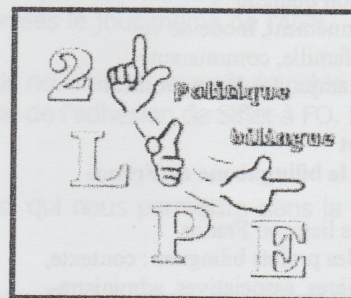
Pour faire le point sur ces thèmes, et relancer une action politique nationale constructive, nous vous invitons à nous rejoindre dans la réflexion et l'action lors de cette troisième université d'été.



du 10 au 14 juillet 2005 à Poitiers

Lycée Professionnel Agricole et Horticole  
Domaine des chevaliers - BP 22 - 86540  
THURÉ

<http://perso.wanadoo.fr/lpa.thure/index.htm>



2LPE centre-ouest  
POITIERS

Université d'été 2005  
2LPEco

15 Avenue Robert Schuman  
86000 POITIERS  
Tél/fax: 05 49 46 89 33  
2lpeco@free.fr  
Internet: <http://2lpeco.free.fr>



Toute l'information

en Langue des Signes sur le site :

<http://2lpe.poli.bilingue.free.fr>



## Thèmes :

### Dimanche 10 juillet

#### Histoire sociale des langues

histoire faite aux langues régionales  
histoire faite à la langue des signes  
rôle de l'école dans la normalisation linguistique

### Lundi 11 juillet

#### Bilinguisme et société en France et chez nos voisins: des situations, des expériences à l'épreuve d'une société

Des situations de scolarisation avec des langues régionales  
des situations de scolarisation avec la langue des signes (Belgique, Suisse, France)

### Mardi 12 juillet

#### « Pédagogie » bilingue/pratiques bilingues

éducation bilingue  
Environnement, mode de vie  
Ecole, famille, communauté  
ex : Champs, Toulouse, Poitiers

### Mercredi 13 juillet

#### promouvoir le bilinguisme en France aujourd'hui

Etat des lieux en France  
Créer des projets bilingues : contexte, conditions (langagières, associatives, administratives, financières, ...)

### Jeudi 14 juillet

#### Mouvement national

Objectifs, partenariat, orientations  
Après-midi : assemblée générale

## Programme journalier :

### Matin (9 h à 12 h) :

Un thème, des exposés, un débat

### Après-midi :

- 14 h 30 à 17 h : ateliers
- 17 h à 19 h : rencontres, échanges
- 13 Juillet : visite touristique, détente,...

### Soirée :

Rencontres, films, spectacle, fête,...

## Ateliers : (au choix)

- 1 - Sciences et LSF (la Villette)
- 2 - Cours de LSF (Visuel/ C. de recherche)
- 3 - Clown et LSF (C'est Bon Signe)
- 4 - Danse et LSF (Chandanse)
- 5 - Percussions et LSF (Chandanse)
- 6 - Conter en LSF (APES)
- 7 - Art et LSF (P. Lawrin/S.Laparlière)
- 8 - Café philo (H. Augros)
- 9 - Activités détente et LSF

Interprétation LSF/français, langue tactile

## Conditions de participation :

Forfait complet 5 jours

Du samedi après-midi  
au jeudi  
après le déjeuner

Formation continue:	385 €
individuel	240 €
couple	385 €
1er enfant	130 €
2ème enfant	105 €
3ème enfant	75 €

### A la carte

(même tarif enfant/adulte)

1 repas	11 €
1 nuit	13 €
1 petit-déjeuner	4 €
1 matinée	15 €
1 atelier	10 €
1 fête	10 €

## Accueil enfants

Dans un gîte d'enfants

<http://www.ferme-decouverte.com/>

au choix (même tarif) :

- à temps plein (jour et nuit)  
Attention : 40 places seulement !  
(âge minimum : 3 ans)
- à la journée (8h30 à 17h30) : dîners soirées et nuits avec les parents.

Accueil en chambres de 3 ou 4 lits.

**Attention:** le lycée ne fournit pas les oreillers



## INFOS DES ASSOCIATIONS

### SIFLET : Assemblée Générale Extraordinaire (Syndicat des Interprètes Salariés Français / LSF)

Bonjour.

Le syndicat organise une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le samedi 16 avril 2005 à 10h, dans les locaux de Force Ouvrière, 28 rue des petits hôtels, 75010 Paris (métros Gare de l'Est, Gare du Nord ou Poissonnière).

Ceux qui n'étaient pas adhérents lors de l'année 2004 n'ont pas reçu de convocation.

Néanmoins, si vous souhaitez participer à cette AGE, vous pouvez encore payer votre cotisation de 30 euros (pour l'année 2004). Nous acceptons les cotisations payées le jour même de l'AGE.

Nous avançons bien lentement, j'en ai conscience. Mais nous allons bientôt franchir une étape décisive. A la dernière AG (8 mai 2004), nous avons voté le principe de l'adhésion de Siflet à FO. Dans cette démarche, nous arrivons aujourd'hui au dernier volet :

Nous devons voter une légère modification des statuts, qui nous permettra dans la foulée d'adhérer officiellement à FO.

N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez des informations. Je ferai moi-même le voyage, et serai présente à l'AGE le 16 avril prochain

Je compte sur vous !

Elise Ghienne, secrétaire générale adjointe.  
05 61 23 99 63 et 06 64 97 46 14.  
eliseghienne@yahoo.fr



## PUBLICATION

A lire dans le prochain bulletin de l'ESIT  
Bulletin n°33, avril 2005

**Le Bulletin de l'Ecole Supérieure des Interprètes et des Traducteurs paraît quatre fois par an.**

**Il est fabriqué par les membres de l'Association des Anciens Elèves de l'ESIT et publie également des articles écrits par des interprètes et des traducteurs non membres.**

**Les thèmes abordés par le Bulletin de l'ESIT tournent essentiellement autour de la traduction. Sont par ailleurs publiés des articles sur l'interprétation, des infos sur les colloques et les conférences à venir, sur la vie des commissions internes à l'association, sur le droit des interprètes et des traducteurs, des témoignages... et un dossier sur un thème particulier (économie, terminologie, traduction littéraire, etc.).**

**Dans le prochain numéro, un dossier traitera de l'interprétation en LSF.**

**Avec l'accord des responsables du Bulletin de l'ESIT, Véronique Geffroy nous a communiqué l'article qu'elle a rédigé dans le cadre de ce dossier.**

### L'INTERPRETE FRANÇAIS/LSF

#### A/ Un interprète comme les autres.

Cela n'a pas toujours été le cas mais actuellement, notre profession se positionne clairement aux côtés des interprètes d'autres langues (vocales) même si les contextes d'exercice du métier sont parfois très différents.

- Nous sommes des passeurs de sens : nous avons pour mission de restituer, dans une langue cible, le vouloir dire exprimé dans la langue source. Et à ce titre, nous rencontrons les mêmes limites que tout interprète de langues vocales quant au dit et au non-dit.
- Nous travaillons entre des interlocuteurs qui n'ont pas de langue commune, nous travaillons donc bien entre deux langues : nous interprétons, des Sourds pour des entendants et réciproquement. Nous ne sommes pas « interprètes pour Sourds », sinon que penserait un entendant de l'attitude d'un interprète qui ne le traduirait pas, lui laissant le soin de se faire comprendre par ses propres moyens ?
- Nous adoptons les règles communes à tous les interprètes :
  - Fidélité : restitution intégrale du message dans l'autre langue, avec prise en compte du contexte dans lequel s'inscrit l'échange.
  - Neutralité : aucun avis personnel, aucune information complémentaire, restitution des erreurs, mêmes convictions que dans le discours source (que nous les partageons ou non).
  - Secret professionnel : nous sommes des transmetteurs aussi peu bavards que des boîtes à lettres. Nous ne sommes jamais un des destinataires dans les échanges et ne pouvons donc pas utiliser ce dont nous avons eu connaissance, comme si cela nous avait été destiné. Nous ne sommes pas non plus des témoins et notre présence n'est due qu'à l'hétérogénéité linguistique des protagonistes. Le monde de la surdité étant bien petit, le secret professionnel doit être tenu avec d'autant plus de rigueur.



- Nous sommes soumis aux mêmes contraintes que les autres interprètes :
  - Décalage : nous travaillons très peu en interprétation consécutive, essentiellement en interprétation simultanée. Nous avons aussi à gérer le décalage inhérent à l'acte d'interpréter d'une langue dans une autre : comprendre, transposer, formuler.
  - Tour de paroles : si la parole est bien distribuée, nous ne sommes pas plus en difficulté que si une seule personne parlait. Mais c'est un des problèmes majeurs que nous rencontrons dans le cadre d'interprétation de réunions.
  - Concentration et fatigue : nous avons aussi un temps de concentration optimal limité et nous fonctionnons aussi en relais, si la demande suppose que l'interprète travaille plus de 50 minutes sans pause. (En conférence, les règles de fonctionnement sont celles défendues par l'A.I.C.)
  
- Notre rémunération brute se situe entre 50 et 150 euros par prestation (disons pour une demi-journée), selon la nature de la prestation et les employeurs. Le plus souvent, nous sommes vacataires ou intermittents. Certains sont salariés, mais rarement à temps complet. À ma connaissance, 6 interprètes Français/LSF exercent en libéral en France : 3 à temps complet et 3 pour moins de 50% de leur activité.

## **B/ La professionnalisation de ce métier**

Historiquement, l'interprète Français/LSF s'est vu décrit tout d'abord comme « personne habituée à communiquer avec la personne sourde ». Cela ne préservait pas la justice, par exemple, du risque que la personne ainsi investie ait des enjeux communs ou peut-être contraires à ceux débattus dans les échanges. Depuis 1980, période du « réveil » des Sourds français utilisant la LSF, la profession s'est structurée autour de la différence linguistique, plutôt qu'autour du déficit sensoriel.

Mais parce qu'il est inconcevable de bien connaître une langue sans s'intéresser à la communauté qui la parle, les interprètes Français/LSF entretiennent des liens particuliers avec la communauté signante. (On peut remarquer ici que beaucoup des interprètes d'Inter Service Migrants sont issus de la communauté pour laquelle ils interprètent. Dans notre cas, il y a quelques collègues qui sont de parents sourds ou d'une fratrie de Sourds, mais ce n'est pas la majorité.)

Par l'intérêt qu'ils portent à la LSF, les interprètes sont parfois perçus comme des défenseurs de la LSF, c'est oublier que nous nous devons une certaine réserve et que les Sourds ont suffisamment d'arguments pour défendre leur cause sans que nous ayons à prendre la parole à leur place !

Dans les contextes où nous intervenons actuellement, il faut encore souvent défendre l'idée qu'être un bon bilingue ne suffit pas pour être interprète. L'interprète Français/LSF a suivi une formation longue bien particulière, en plus de son acquisition de la LSF (niveau de sortie Bac + 4 ou Bac + 5, selon les formations).

Par ailleurs, l'interprète ne fait usage d'aucune autre profession en même temps qu'il interprète telle que soutien scolaire en LSF, renseignements administratifs ou sociaux en LSF.

Parmi les diverses autres professions qui tournent autour de la surdité, certaines s'exercent parfois en LSF (assistante sociale, éducateur, psychologue, enseignant) ; d'autres sont en train de se structurer comme interface, médiateur, codeur, preneur en note. Ces divers professionnels peuvent avoir une bonne compréhension de la LSF et l'utiliser pour s'exprimer sur tous les sujets, cela n'en fait pas pour autant des interprètes.

En effet, le positionnement de l'interprète dans les échanges est très particulier. Par éthique professionnelle, l'interprète n'est pas à compter parmi les protagonistes des échanges.

Du coup, chaque autre professionnel retrouve sa juste place, quel que soit son niveau de langue, car l'interprète prend à sa charge ce qui concerne la différence linguistique et culturelle. Rien de plus, rien de moins. C'est aussi ce qui fait dire aux Sourds, utilisant préférentiellement l'interprète, qu'il contribue à leur émancipation.

## **C/ Quelques situations particulières**

- La plupart des interprètes d'autres langues s'identifient par rapport aux situations dans lesquelles ils



interviennent. Nous ne sommes pas vraiment spécialisés. Nous fonctionnons entre collègues selon d'éventuelles « affinités » ou « incompatibilités » avec les contenus, mais nous interprétons aussi bien des conférences, des réunions, des formations pour adultes, des entretiens sociaux, des rendez-vous médicaux, des procédures judiciaires, etc.

• Pour être bien interprété, le message d'origine doit être énoncé de façon satisfaisante et nous rencontrons souvent des situations acrobatiques, voire impossibles :

- Les « mauvais signeurs » : enfants sourds jeunes ayant une LSF « inachevée », Sourds étrangers, sourds oralisés fonctionnant dans les deux modalités, Sourds ayant des problèmes moteurs, etc.
- Les « mauvais parleurs » : enfants jeunes (élèves des classes d'intégration), entendants étrangers avec un fort accent et/ou des tournures nécessitant un effort de suppléance mentale, voix déformées, etc.
- Interprétation d'entretien psychologique.

• Nous interprétons aussi beaucoup de situations scolaires. Dans ce contexte-là, les interprètes n'existent pour aucune autre langue et l'application des règles déontologiques de l'interprète est délicate. De plus, les élèves sourds sont souvent rodés à la présence de l'interprète et leur aisance à nous utiliser peut troubler le jeu pédagogique, et en particulier le jeu de pouvoir qui est en filigrane entre enseignant et enseigné(s).

• En règle générale, l'interprétation de situations pédagogiques pose problème :

- Plus un cours a une forme interactive, plus la gestion des tours de parole dans le groupe est difficile.
- Le cheminement du raisonnement d'un apprenant qui n'a pas compris ou qui veut se faire confirmer quelque chose est souvent difficile à appréhender pour l'interprète, qui doit cependant le restituer de façon à ce que l'enseignant puisse vraiment rebondir.
- Le discours didactique est fait de mille astuces sur lesquelles l'interprète doit faire preuve d'une extrême vigilance : l'enseignant pose-t-il une vraie question ou cherche-t-il à confirmer que les élèves connaissent la réponse ? Prêche-t-il le faux pour avoir le vrai ? Veut-il évaluer des points de lexique ou des connaissances qui utilisent ce lexique ? Une périphrase est-elle une explication ou une évaluation de la terminologie ? Comment ne pas induire les réponses dans la forme des questions ?
- Certains préconisent d'avoir recours à un seul et même interprète (interprète scolaire ou interprète institutionnel). Se posent alors les problèmes de la préservation du secret professionnel dans les échanges avec l'équipe pédagogique, de la relation affective entre les enfants Sourds et « leur » interprète, de la présence dans les équipes de Sourds adultes qui soient d'authentiques référents linguistiques, ce que l'interprète ne peut pas être.

• Une autre catégorie d'interprètes « institutionnels » est en train de se développer, ce sont les interprètes en milieu hospitalier. Il est évident que les questions du secret professionnel, de la place dans l'équipe soignante prennent une dimension particulière ici. Il est important aussi d'avoir à l'esprit que l'interprète côtoie alors les patients sourds dans leur intimité et parfois au moment de l'annonce de diagnostics lourds de conséquences. Ce travail suppose une formation spécifique dans laquelle il est bien sûr aussi question de dire en LSF des choses le plus souvent inédites ou de pouvoir les transmettre à un public pouvant appartenir à tout niveau socioculturel.

### **En guise de conclusion**

Sur bien des points, nous nous situons clairement dans la famille des interprètes, toutes langues confondues. Cependant, il serait illusoire de passer sous silence l'intrusion des représentations sociales de la surdité, et du handicap en général. Si l'on n'y prend pas garde, elles reviennent comme un boomerang nous rappeler que beaucoup d'entendants n'ont pas encore admis que les Langues des Signes étaient de vraies langues. De même, ce n'est pas de compassion dont il est question mais bien de respect, lorsqu'il est fait appel à un interprète.

**Véronique GEFROY**



## DIVERS

### Visio Interprétation à l'essai dans dix préfectures

**Éric Woerth, secrétaire d'État à la Réforme de l'État, a inauguré à la préfecture de Seine-Saint-Denis (93) le service « Signes en ligne ». - Lundi 11 avril 2005**

Bobigny, le 11 avril 2005.

Éric Woerth, secrétaire d'État à la Réforme de l'État, a inauguré à la préfecture de Seine-Saint-Denis (93) le service « Signes en ligne ». Il s'agit d'un service de visio-interprétation destiné à aider les personnes sourdes et malentendantes à faire leurs démarches administratives en préfecture. Le service « Signes en ligne » fait partie du programme ADELE (ADministration ELEctronique 2004-2007).

Le programme ADELE, lancé par le Premier ministre en février 2004, a pour objectif d'accélérer la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans l'administration. Il s'agit de mieux répondre aux attentes des usagers en améliorant notamment l'efficacité des services publics, mais aussi leur accessibilité, en conformité avec les objectifs de la charte Marianne pour un meilleur accueil.

#### **Une modernisation de l'administration au service de tous**

Le service « Signes en ligne » offre un accueil spécifique et adapté aux personnes sourdes et malentendantes pratiquant la LSF (langue des signes française) et leur permet de réaliser leurs démarches administratives en toute autonomie. Grâce à Internet, dans une relation de face à face avec l'agent public, ces usagers bénéficient gratuitement des services d'un interprète LSF, comme si celui-ci se trouvait dans la même pièce.

Ce service assure le respect de règles déontologiques très strictes, garantissant la confidentialité de l'intervention, la neutralité et le secret professionnel de l'interprète.

#### **« Signes en ligne », comment ça marche ?**

La personne sourde se présente au guichet « Signes en ligne » de sa préfecture aux horaires d'ouverture du service : le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 13h30 à 15h30.

L'agent public se connecte par Internet au service « Signes en ligne » et entre en liaison avec un interprète LSF (principe de visioconférence). Une conversation à trois s'établit alors : la personne sourde et malentendante s'adresse à l'interprète, en LSF, devant la caméra. Sa demande est traduite par l'interprète à l'agent public, ce dernier répond vocalement via un microphone et ses propos sont traduits simultanément en LSF sur un écran.



Le service « Signes en ligne » permet d'accomplir notamment les démarches administratives suivantes :

- Permis de conduire,
- Carte grise,
- Carte de séjour,
- Déclaration d'une association (sauf réglementations locales).

### **Une expérience-pilote déployée dans 10 préfectures**

« Signes en ligne » doit être déployé à titre expérimental dans 10 préfectures dans les deux mois à venir (avril mai), et sera mis en service pour une durée d'un an. Outre la préfecture de Seine-Saint-Denis, il sera accessible dans les préfectures de Corrèze (Tulle), de Côte d'Or (Dijon), de Haute-Garonne (Toulouse), des Landes (Mont-de-Marsan), de Meurthe-et-Moselle (Nancy), de Moselle (Metz), des Pyrénées-Atlantiques (Pau), de la Sarthe (Le Mans) et du Val d'Oise (Cergy).

A l'issue de cette expérimentation, un bilan sera réalisé afin d'évaluer l'accueil réservé à ce service par les personnes sourdes et malentendantes et l'opportunité d'un déploiement du service à l'ensemble des préfectures ou autres services de l'État.

Pour plus d'informations : [www.adae.gouv.fr](http://www.adae.gouv.fr)

Vous pouvez également télécharger le dossier de presse (pdf - 295 Ko) à l'adresse suivante : [http://www.fonction-publique.gouv.fr/communications/communiques\\_se/communiqu-200504111718.htm](http://www.fonction-publique.gouv.fr/communications/communiques_se/communiqu-200504111718.htm)

Vous y retrouverez l'intégralité du communiqué de presse où l'on trouve un texte sous la forme de questions-réponses concernant le dispositif « SIGNES EN LIGNE ». L'une d'entre elles porte notamment sur le coût du service :

*« L'investissement initial pour l'infrastructure technique est de 4700 € TTC par préfecture.*

*Il faut ajouter à cela 850 € TTC d'abonnement annuel au haut débit, d'assistance et de maintenance du système.*

*Pour ce qui est du service de l'interprète, celui-ci est mutualisé sur les 10 préfectures de l'expérimentation. Son coût annuel est de 24.500 € TTC pour 4 heures hebdomadaires d'interprétation, en deux fois 2 heures (le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 13h30 à 15h30).*

*Par préfecture, cela représente un taux horaire de moins de 12 € TTC (et environ 10€ HT). »*



## Bilan du Journal de l'AFILS Mars 2004 - Mars 2005

### 1- Les abonnés

#### • Combien d'abonnés ?

- n°51 de mars 2004 : 61
- n°52 de juin 2004 : 61
- n°53 de septembre 2004 : 66
- n°54 de janvier 2005 : 76

#### • Etat actuel des abonnements pour les numéros à venir :

- n°55 d'avril 2005 : 70
- n°56 de juillet 2005 : 58
- n°57 d'octobre 2005 : 34
- n°58 de janvier 2006 : 4

#### • Quel est le profil de nos abonnés, du n°51 au n°54 ?

PARTICULIERS : 61			
	Membres AFILS	Non membres	TOTAL
Interprètes	23	15	38
Etudiants, stagiaires interprètes		11	11
Professionnels de la surdité		3	3
Particuliers sourds		6	6
Particuliers entendants		3	3

SERVICES D'INTERPRETES, ASSOCIATIONS, INSTITUTS... : 24			
	Affiliés AFILS	Non affiliés	TOTAL
Services d'interprètes	4	8	12
Formation d'interprètes		1	1
Instituts, centre, services		7	7
Autres associations		4	4



## 2- Bilan financier

RECETTES		DEPENSES	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
<u>Disponibilités :</u>		<u>Charges d'exploitation :</u>	
Report compte bancaire (mars 04)	+ 394,71 €	Poste + Fournitures	- 615,03 €
<u>Produits d'exploitation :</u>			
Abonnements perçus (mars 04 / mars 05)	+ 1800 €	Photocopies	- 504,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 2194,71 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 1119,44 €</b>
<b>Solde créditeur : + 1075,27 € (mars 05)</b>			

Il nous reste 1075,27 € en banque : sachant que nous devons aux abonnés, dans les mois à venir, 166 numéros, nous disposons donc d'environ 6 euros par exemplaire à paraître... ce qui correspond à peine au coût de revient estimé de la fabrication d'un exemplaire.



## OFFRES D'EMPLOIS

### ➤ Recherche traducteur

Bonjour à tous,

Je suis auteur.

Mon premier ouvrage sera édité sous peu en français : 110 000 mots, 145 illustrations PowerPoint, un peu technique (physique quantique, relativité restreinte et générale, ufologie, phénomènes paranormaux, mais très peu d'équations). Ouvrage de physique (nouvelles théories) grand public avec application aux supposés mystères (OVNI, paranormal) ainsi résolus et confirmés. Nous cherchons des traducteurs et interprètes parfaitement bilingues français vers toute autres langues.

L'ouvrage a une vocation internationale et est en cours de traduction en anglais aux USA. Une campagne de recherche de traducteurs a démarré, et déjà des traducteurs d'une dizaine de langues sont en cours d'évaluation. Toutefois, nous serions heureux que des interprètes / traducteurs participent à cette sélection.

Je viens de signer avec une association américaine un contrat d'agent étendu pour l'assistance à la traduction et la diffusion de cet ouvrage, et des suivants, plus d'autres services.

Par ce message, j'anticipe la fonction de cette association dont le président est connu à l'international pour ses missions de paix.

Nous recherchons donc des traducteurs et interprètes du français vers les autres langues acceptant d'être rémunérés SUR LA BASE DE ROYALTIES en ce qui concerne la traduction jusqu'à un montant à définir d'un commun accord avec l'association, en fonction du temps passé, ou du nombre de mots. La langue cible doit être, si possible, la langue maternelle du traducteur.

Merci d'avance de m'écrire, préalablement à un contact direct avec l'association américaine, exclusivement à [ericjulien97@yahoo.fr](mailto:ericjulien97@yahoo.fr).

A terme, des interprètes pour un world tour seront recherchés.

Cordialement,  
Eric Julien.

### ➤ Recherche interprète anglais / LSF pour séminaire linguistique à Grenoble

Nous cherchons un interprète anglais - Langue des Signes Française pour un séminaire linguistique prévu pour le 19 mai 2005 à 13h30 à l'Institut de la Communication Parlée à Grenoble.

Le séminaire durera environ une heure et demie, y compris la période des questions (ainsi qu'une pause entre la présentation et la période des questions).

A la fin de ce mail, je vous envoie le titre et le résumé de la présentation (la version anglaise (l'originale) et la version française).

Je vous remercie de toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Salutations distinguées,  
Pauline Welby

### Titre et résumé

#### **Version française :**

Les effets de la modalité langagière sur la segmentation lexicale : une étude expérimentale des facteurs phonologiques dans une langue des signes.

Diane Brentari

Department of Audiology and Speech Sciences  
Purdue University, West Lafayette, Indiana, Etats-Unis

Cet article analyse les stratégies de segmentation lexicale utilisées dans les langues des signes et dans les langues parlées. L'hypothèse est qu'il y aurait un " effet de modalité " fort sur les stratégies de segmentation lexicale utilisées dans ces deux catégories de langues. Les résultats expéri-



mentaux montrent que, lors d'une tâche de segmentation lexicale, les signants ainsi que les non signants, se servent plus du lieu d'articulation et des mouvements que de la forme des mains. Cependant, lorsqu'ils font ce type de tâche, les signants sont plus sensibles à la forme des mains que les non signants. Ce travail montre ainsi que les stratégies utilisées pour la segmentation d'une langue à modalité visuelle sont différentes de celles utilisées lors de la segmentation d'une langue à modalité auditive. Ceci est vrai quelle que soit l'exposition à la langue considérée. Les résultats expérimentaux présentés ici ainsi que les travaux sur la segmentation lexicale de la parole, permettent de conclure que, lorsqu'ils segmentent une séquence en mots, les spectateurs utilisent une unité de la taille même du mot. Ceci serait essentiellement dû à la nature visuelle/gestuelle des langues des signes. Par contre, les stratégies de segmentation lexicale des auditeurs dépendent beaucoup plus de la syllabe ; il est argumenté que ceci serait dû à la nature auditive/vocale des langues parlées. Ce travail peut au moins partiellement expliquer les variations sur les contraintes de bonne formation que l'on trouve dans les langues des signes et dans les langues parlées, qui découlent de cet effet de modalité.

#### Version originale :

Effects of language modality on word segmentation : An experimental study of phonological factors in a sign language.

Diane Brentari

Department of Audiology and Speech Sciences  
Purdue University, West Lafayette, Indiana, Etats-Unis

This paper analyzes the word-segmentation strategies used in signed and spoken languages. The claim is that there is a strong " modality effect " in the word segmentation strategies used in these two types of languages. The experimental results show that both signers and non-signers use place of articulation and movement more heavily than handshape to make word segmentation judgments : however, signers are more sensitive to handshape than nonsigners are for making such judgments. This work shows that there are strategies for segmenting visual language input that are different from those used in segmenting auditory language input, regardless of language exposure. From the experimental evidence presented here and from the work on word segmentation in spoken language, one can conclude that viewers use

a word-sized unit itself to segment strings into words, which is argued to be due in large part to the visual/gestural nature of sign languages. In contrast, listeners depend most heavily on the syllable in their word segmentation strategies, which is argued to be due the auditory/vocal nature of spoken languages. This work can at least partially explain the variation in the well-formedness constraints found in signed and spoken languages, which capitalize on this modality effect.

Pauline Welby  
Institut de la Communication Parlée  
Institut National Polytechnique de Grenoble  
46, avenue Félix Viallet  
38031 Grenoble  
France  
welby@icp.inpg.fr  
+33 (0)4.76.57.45.39 (téléphone)  
+33 (0)4.76.57.47.10 (fax)  
<http://www.icp.inpg.fr/~welby>

#### ➤ Recherche interprètes diplômés à Marseille

Nous recherchons des interprètes diplômés pour la formation d'aides-soignants qui se déroule à l'IFSI, Croix Rouge de Marseille aux dates suivantes :

- du 5 au 9 septembre 2005 (1 interprète)
- du 12 au 23 septembre 2005 (2 interprètes)
- du 24 octobre au 18 novembre 2005 (2 interprètes)
- du 2 au 13 janvier 2006 (2 interprètes)

Salaire : 77 euros nets par jour.

Horaires : 9h/17h.

Les transports sont pris en charge sur la base des billets de train. L'hébergement à l'hôtel est prévu ainsi que le remboursement d'un forfait repas de 12 euros.

Carole Gutman / [Carole.GUTMAN@wanadoo.fr](mailto:Carole.GUTMAN@wanadoo.fr)

#### ➤ Recherche interprète

Je cherche une/un interprète pour le dimanche 15 mai à 14H30 44 rue Henri Barbusse 75005 Paris pour une projection-débat du film « Témoins sourds, témoins silencieux ».

Il y a 15 mn de présentation, le film est sous-titré, puis un débat d'une heure. Merci de m'envoyer un devis pour l'association de sourds qui organise. Cordialement.

Brigitte LEMAINÉ, cinéaste  
01.48.83.71.73 / 06.87.93.81.15  
[Brigittelemaine@aol.com](mailto:Brigittelemaine@aol.com)



### Une petite demande

En vue de réaliser un dossier de presse, le CA souhaite recueillir des articles concernant l'interprétation et les interprètes LSF.  
Pour cela, serait-il possible pour quiconque en a en sa possession (récents ou pas, de provenances diverses), de me les envoyer par mail [evelynerigot@yahoo.fr](mailto:evelynerigot@yahoo.fr)

En vous remerciant.  
Pour le CA  
Evelyne RIGOT

### Le courrier des lecteurs...

...attend impatiemment que vous remplissiez cet espace vacant, cette tribune de libre expression !



# BULLETIN D'ABONNEMENT

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**CODE POSTAL :**

**VILLE :**

**N° TEL ou FAX :**

**ADRESSE @ :**

**Etes-vous :**

Interprète

Sourd  Profession : .....

Service d'interprètes

Association

Autre

Précisez : .....

Prix de l'abonnement pour 4 numéros :

- 20 euros (membres de l'AFILS)
- 22 euros (non-membres)
- 28 € (services d'interprètes membres)
- 30 € (autres services, assoc, instituts...)

Ci-joint un règlement de ..... euros à l'ordre du « Journal de l'AFILS »

**DATE**

**SIGNATURE**

Adressez votre paiement à l'adresse suivante :

Journal de l'AFILS  
 Isabelle GUICHERD  
 5, chemin Sainte Catherine  
 43000 LE PUY EN VELAY





**Audrey Coury**  
Secrétaire générale  
Vice-présidente



**Isabelle Lombard**  
Présidente

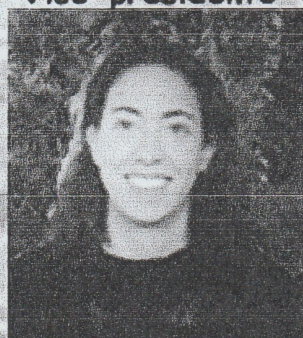


**Véronique Geffroy**  
Trésorière générale

**Conseil  
d'administration**



**2005**



**Evelyne Rigot**  
Secrétaire adjointe



**Fabrice Penot**  
Trésorier adjoint



**Béatrice Blondeau**  
Conseillère  
Relations services



**Francoyse Leix-Legault**  
Conseillère  
Relations régions